

# CAHIERS DES MIGRATIONS INTERNATIONALES

## 78F

### Rapport sur les migrations et le développement au Maghreb Central

---

**Mohamed Saïb Musette**

*avec la collaboration de*

**Youssef Alouane  
Mohamed Khachani  
Hocine Labdelaoui**



Ce rapport fait partie d'une série spéciale publiée en tant que produit du projet « Gérer les migrations de main d'œuvre en tant qu'instrument de développement », mis en œuvre par le BIT avec le soutien financier de l'Union Européenne. Les fonds pour la recherche et les autres activités du projet ont été octroyés par la Direction Générale de la CE Justice, Liberté et Sécurité, dans le cadre de l'accord 2002/HLWG/41.

PROGRAMME DES MIGRATIONS INTERNATIONALES

BUREAU INTERNATIONAL DU TRAVAIL GENEVE

Copyright © Organisation internationale du Travail 2006  
Première édition 2006

Les publications du Bureau international du Travail jouissent de la protection du droit d'auteur en vertu du protocole n° 2, annexe à la Convention universelle pour la protection du droit d'auteur. Toutefois, de courts passages pourront être reproduits sans autorisation, à la condition que leur source soit dûment mentionnée. Toute demande d'autorisation de reproduction ou de traduction devra être adressée à l'adresse suivante : Publications du BIT (Droits et licences), Bureau international du Travail, CH-1211 Genève 22, Suisse, ou par courriel: [pubdroit@ilo.org](mailto:pubdroit@ilo.org). Ces demandes seront toujours les bienvenues.

---

Musette M. S.  
Rapport sur les migrations et le développement au Maghreb Central  
Genève, Bureau international du Travail, 2006

ISBN (version imprimée) 92-2-218845-4 & 978-92-2-218845-1  
ISBN (web pdf) 92-2-218846-2 & 978-92-2-218846-8

Egalement disponible en (anglais): *Report on migration and development in Central Maghreb*. (ISBN 92-2-118845-0 & 978-92-2-118845-2 (version imprimée) et 92-2-118846-9 & 978-92-2-118846-9 (web pdf)), (Genève, 2006)

---

Les désignations utilisées dans les publications du BIT, qui sont conformes à la pratique des Nations Unies, et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Bureau international du Travail aucune prise de position quant au statut juridique de tel ou tel pays, zone ou territoire, ou de ses autorités, ni quant au tracé de ses frontières.

Les articles, études et autres textes signés n'engagent que leurs auteurs et leur publication ne signifie pas que le Bureau international du Travail souscrit aux opinions qui y sont exprimées.

La mention ou la non-mention de telle ou telle entreprise ou de tel ou tel produit ou procédé commercial n'implique de la part du Bureau international du Travail aucune appréciation favorable ou défavorable.

Les publications du Bureau international du Travail peuvent être obtenues dans les principales librairies ou auprès des bureaux locaux du BIT. On peut aussi se les procurer directement, de même qu'un catalogue ou une liste des nouvelles publications, à l'adresse suivante: Publications du BIT, Bureau international du Travail, CH-1211 Genève 22, Suisse, ou par email: [pubvente@ilo.org](mailto:pubvente@ilo.org) ou par notre site web: [www.ilo.org/publns](http://www.ilo.org/publns)

---

Imprimé en Suisse

## Table des matières

<b>Avant-propos</b> .....	<b>v</b>
<b>Remerciements des auteurs</b> .....	<b>viii</b>
<b>Liste des acronymes</b> .....	<b>ix</b>
<b>Migrations et développement dans les pays du Maghreb</b> .....	<b>1</b>
<b>1. Le marché du travail, la migration et le développement</b> .....	<b>4</b>
1.1 Les migrants : plus de cadres et d'entrepreneurs.....	4
CSP des immigrés en France – 1999 – en pourcentage .....	5
1.2 Des migrants maghrébins, mais aussi des immigrés au Maghreb .....	8
1.3 Les migrants : une contribution à la régulation du marché de l'emploi .....	11
<b>2. Les migrants : des pourvoyeurs de fonds par les transferts, et des investisseurs</b> ....	<b>12</b>
2.1. Les transferts : une contribution aux économies nationales .....	12
2.2. Les transferts : une réalité difficile à cerner.....	14
2.3. Les transferts : la France – principal pays émetteur .....	16
2.4. Des investissements peu productifs .....	17
<b>3. La gestion de la mobilité des travailleurs</b> .....	<b>19</b>
3.1. L'immigration clandestine .....	20
3.2. La gestion de la mobilité des compétences.....	22
<b>4. Pour des projets de co- développement réfléchis et organisés</b> .....	<b>30</b>
<b>5. Conclusions et recommandations</b> .....	<b>35</b>
<b>Bibliographie</b> .....	<b>38</b>
<b>Webographie</b> .....	<b>45</b>
<b>Annexes</b> .....	<b>46</b>
Tableau n°1 : Répartition des effectifs d'Algériens émigrés par pays de séjours.....	46
Tableau n°2 : Transferts globaux des algériens établis en France et au Maghreb .....	46
Tableau n°3 : Régions de naissance et d'émigration au Maroc .....	47
Tableau n°4 : Evolution des transferts en devises des Marocains à l'étranger.....	48
Tableau n°5 : Transferts au Maroc par pays et par canaux.....	49
Tableau n°6: Evolution des tunisiens a l'étranger par pays et par région .....	50
Tableau n°7 : Evolution des transferts des tunisiens a l'étranger.....	51
tableau n°8 : Moyenne annuelle des transferts des tunisiens a l'étranger, par pays de résidence par personne, par actif, par actif occupé.....	52
Tableau n°9 : Répartition des compétences tunisiennes à l'étranger par discipline.....	53
Tableau n°10 : évolution des coopérants tunisiens par pays d'affectation.....	53
<b>Liste des personnes et institutions consultées</b> .....	<b>54</b>



## Avant-propos

Ce rapport fait partie de la série des documents de travail de l'OIT *Cahiers des Migrations Internationales*, dont le but est de diffuser les résultats des recherches récentes portant sur les tendances mondiales en matière de migration et de chercher à stimuler le dialogue et l'élaboration de politiques de régulation la migration de main d'œuvre.

Face à l'importance et l'urgence d'une régulation plus efficace de la migration de travail en Afrique, en 2002, l'OIT a reconnu la pertinence de mettre en place une Initiative pour les Migrations de Main-d'oeuvre en Afrique. Le point de départ essentiel pour cette initiative consistait à étendre la base de connaissance, fondement indispensable pour la formulation de programmes de coopération technique et d'activités pratiques efficaces. En ce sens, ce rapport fait partie d'une série spéciale de 31 études régionales et nationales menées en Afrique de l'Ouest, de l'Est et au Maghreb, publiée en 2006 dans le cadre de la série des Cahiers des Migrations Internationales, à partir du numéro 76, ou disponibles sur le site internet de projet<sup>1</sup>.

La migration est devenue une question prioritaire de l'agenda politique et social en Afrique. Ces dernières années, des progrès substantiels ont été réalisés dans le développement de nouveaux cadres, de législation et de mécanismes visant l'intégration régionale économique et sociale plus poussée entre les Etats concernés. L'Union Africaine et la Commission Economique pour l'Afrique ont toutes deux exprimé leur fort soutien à une plus grande mobilité de la main-d'œuvre au sein de la région.

Des recherches préalables menées par l'OIT ont démontré que la région du Maghreb a été longtemps caractérisée par une pression migratoire due aux conditions démographiques, du marché du travail et politiques. Ces dernières années, la région du Maghreb est peu à peu devenue une zone de transit pour les migrants en provenance de l'Afrique sub-saharienne en quête d'opportunités pour pénétrer le marché du travail en Europe. Un nombre croissant de migrants demeure pendant des périodes prolongées dans les pays du Maghreb, y trouvant souvent des emplois précaires dans l'économie informelle. Les pays de la région doivent donc relever des défis complexes. Ils doivent en effet, non seulement traiter le problème de la protection des travailleurs migrants présents sur leur territoire, mais aussi celui de la participation de ces migrants au marché du travail national, dont le séjour autorisé ou non, peut être plus ou moins long.

Dans ce contexte, la coopération internationale en matière de migration est devenue un sujet de plus en plus important pour les pays du Maghreb. Par conséquent, des mécanismes favorisant le dialogue inter-étatique sur des sujets liés à la migration ont émergé, tel par exemple le Dialogue Euro-Méditerranéen 5+5 et ses conférences ministérielles sur les migrations. Cependant, jusque récemment, certains des décideurs impliqués dans les questions de migration de main d'œuvre à savoir les employeurs, les syndicats et les départements gouvernementaux concernés, n'ont pas été intégrés dans le dialogue et la coopération au niveau international sur la migration.

---

<sup>1</sup> Projet OIT-UE "Gérer les migrations de main d'œuvre pour l'intégration et le développement en Afrique" site internet: <http://migration-africa.itcilo.org>

Ce rapport est le produit d'un processus lancé par l'OIT et soutenu par la Commission européenne. Il se base sur les recommandations et requêtes des mandants, souhaitant plus d'implication de la part du BIT. En 2004, l'OIT a lancé le projet "Gérer les migrations de main d'œuvre pour l'intégration et le développement dans la région Euromed, Afrique de l'Est et Afrique de l'Ouest", financé par la ligne budgétaire de la Commission européenne pour la coopération avec les pays tiers administrée par la DG pour la justice, liberté et sécurité. A travers des consultations avec les mandants de l'OIT représentant les gouvernements et les partenaires sociaux dans les pays du Maghreb, le projet a été actif durant les 18 derniers mois. Les objectifs centraux de ce projet sont :

- Renforcer les capacités des mandants tripartites de l'OIT pour la gestion des migrations de main d'œuvre comme instrument de développement ;
- Promouvoir le dialogue social et sensibiliser les décideurs politiques sur les questions relatives aux migrations de main d'œuvre ;
- Acquérir les connaissances et les données cruciales pour les gouvernements et les partenaires sociaux afin qu'ils puissent formuler des politiques efficaces et mieux gérer les migrations de main d'œuvre ;
- Faciliter la coopération entre l'Afrique de l'Est, de l'Ouest, du Nord et de l'Europe sur les questions de migration de main d'œuvre.

Ce rapport vient compléter la série de trois études complémentaires menées dans les pays du Maghreb Central ayant pour but d'assister les gouvernements et les partenaires sociaux dans la formulation des fondements pour une politique et des procédures efficaces. Etant donné qu'une bonne politique dépend de données fiables, la première étude évalue l'état actuel des mécanismes de collecte des données statistique sur la migration de travail. Cette étude suggère également des mesures spécifiques visant à améliorer et harmoniser la collecte et l'analyse de ces données ainsi que leur meilleure utilisation dans l'élaboration des politiques et de leur application. Une deuxième étude analyse les législations nationales existantes sur la migration de main d'œuvre - référence légale pour orienter l'action de l'Etat en matière de migration. Elle souligne en particulier l'importance d'intégrer les normes internationales pertinentes et de les harmoniser autant que possible avec leurs pays voisins. Cette troisième étude synthétise les analyses faites sur les articulations existantes entre migration et développement. Elle est une synthèse de trois études nationales spécifiques entreprises en Algérie, au Maroc et en Tunisie sous les auspices du projet, réalisées respectivement par Hocine Labdelaoui, Mohamed Khachani, Youssef Alouane.

Cette étude passe en revue les caractéristiques structurelles, les compétences et les distributions sectorielles propres aux flux migratoires, originaires ou à destination du Maghreb. Sur la base de ces données, l'étude analyse le volume et les modes de transferts de fonds, ainsi que leurs utilisations. Pour ce faire, elle évalue leurs apports aux économies nationales ainsi qu'à leur développement de façon plus générale. Le rapport se penche aussi sur différents cas de migrations qualifiées ; il souligne par ailleurs les défis induits par les migrations irrégulières dans la région. L'étude conclut en faisant des recommandations, visant plusieurs objectifs. Elles cherchent à accroître les investissements productifs des migrants issus des diasporas, à améliorer le transfert de fonds et à explorer de nouvelles pistes concernant les migrations circulaires et le co-développement.

Comme les recherches effectuées par l'équipe du projet le démontrent, de nombreuses difficultés viennent faire obstacle à une gestion effective des migrations de main d'œuvre en provenance, en transit, ou en direction de la région du Maghreb. Disposer de données

pertinentes nécessaires à un choix de politiques éclairé, traduire les normes internationales au niveau national et mettre en place ou améliorer les structures institutionnelles et les mécanismes de régulation de ce type de migration, constituent autant de défis à surmonter. Les orientations proposées ici supposent un intérêt commun, tant pour les pays d'accueil que pour les pays d'origine, pour l'optimisation des bénéfices potentiels. Ceci est réalisable si l'on s'appuie sur une gestion administrative effective de la migration de main d'oeuvre.

Nous espérons que ce rapport servira de tremplin aux membres du gouvernement et partenaires sociaux afin qu'ils puissent faire face aux défis que posent les migrations. Nous espérons aussi que la diffusion des résultats obtenus renforcera le dialogue et la coopération en matière de politiques régionales relatives à la migration de main-d'oeuvre.

Nous souhaiterions remercier les chercheurs pour leur travail significatif qui a permis la réalisation des études nationales, et particulièrement Prof. Youssef Alouane pour la synthèse des trois études nationales offrant ainsi une vue régionale de la situation au Maghreb. D'autre part, nous voudrions remercier les différents gouvernements d'Algérie, du Maroc et de Tunisie pour avoir fait part de leurs points de vue, leurs préoccupations et échanger leurs informations. Ce rapport n'aurait pu aboutir sans leur coopération.

Nous adressons aussi nos remerciements à l'équipe de projet de l'OIT pour le Maghreb basée à Alger : Prof. Saib Musette, Mohamed Bouchakour, Selma Hellal et Nadjat Ezzeroug Ezraïmi pour leurs efforts de coordination et d'édition, ainsi que le Directeur du Bureau de l'OIT à Alger, Mr. Sadok Bel Hadj Hassine, et Samia Kazi Aoul pour leur travail éditorial et de liaison avec les gouvernements et les partenaires sociaux.

Enfin, nous tenons à souligner l'attention dévouée portée par David Nii Addy, Responsable régional du projet, sans lequel n'aurait pu aboutir le processus complet de recherche, rédaction et révision, et Céline Peyron pour le travail éditorial et la publication de ces études.

Genève, Juin 2006.

Patrick A Taran  
Spécialiste Senior des Migrations  
Coordinateur, Projet de l'OIT sur les migrations  
de main d'œuvre en Afrique

## **Remerciements des auteurs**

Ce rapport est basé sur des études nationales réalisées par des consultants du Bureau de l'Organisation Internationale à Alger.

L'auteur de cette synthèse, le Professeur Youssef Alouane, ainsi que les Professeurs Khachani et Labdelaloui, consultants pour le Maroc et l'Algérie, tiennent à remercier tous les membres de l'équipe du Projet Migrant – Maghreb qui ont apporté une contribution particulière à la réalisation de ce rapport.

Ils souhaitent aussi remercier Patrick Taran et Nii David Addy du Programme des Migrations Internationales de l'OIT à Genève, ainsi que Sadok Belhadj Hassine, Directeur du Bureau de l'OIT à Alger pour leur appui.

Ils soulignent également l'appui et le soutien qui leur ont été apportés par tous les membres de la Tripartite (gouvernements, organisations des employeurs et syndicats de travailleurs) et qui ont été associés de près ou de loin, à la validation des trois études nationales.

Cette étude porte sur la synthèse des trois documents réalisés au sujet des cas de l'Algérie, du Maroc et de la Tunisie, dans le cadre du projet « la migration de main d'œuvre pour l'intégration et le développement dans l'Euro-Med, Afrique de l'Ouest et de l'Est ».

Il s'agit :

- de passer en revue l'ampleur et le profil de la migration ;
- d'examiner le volume des transferts et leur contribution au développement ;
- de faire état des expériences nationales de gestion de la mobilité des compétences ;
- d'avancer des appréciations et des recommandations à ce sujet.

Professeur Youcef Alouane

## Liste des acronymes

### Généraux

CIME	Club des Investisseurs Marocains de l'Etranger
CNRS	Centre National de la Recherche Scientifique
CSP	Catégorie Socio-professionnelle
IDE	Investissement Direct Etranger
NTIC	Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
PVD	Pays en Voie de Développement
NEPAD	Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique

### Maroc

APREM	Assainissement et Préservation de la Ressource en Eau Marocaine
INSEA	Institut National de la Statistique et d'Economie Appliquée
INPT	Institut National des Postes et Télécommunications
ENSIAS	Ecole Nationale Supérieure d'Informatique et d'Analyse de Système
EMI	Ecole Mohammedia des Ingénieurs
FINCOM	Forum International des Compétences Marocaines à l'Etranger
LIACM	Laboratoire International Associé en Chimie Moléculaire
MRE	Marocains Résidant à l'Etranger
OCIEM	Observatoire de la Compétitivité Internationale de l'Economie marocaine
CIME	Club des Investisseurs Marocains à l'Etranger

### Tunisie

ATCT	Agence Tunisienne de Coopération Technique
------	--

## Migrations et développement dans les pays du Maghreb

*« Si la richesse ne vient pas aux hommes,  
les hommes vont à la richesse ».*

Cette citation d'Alfred Sauvy concernant les mouvements des personnes n'a pas passé l'épreuve de l'histoire même si elle explique une partie de la mosaïque migratoire, celle-ci étant composée de ceux qui migrent pour rejoindre la famille, pour trouver du travail, pour échapper à la misère ou à la persécution, pour se valoriser ou s'épanouir, pour accéder à un certain bien-être. Il y a même ceux qui n'ont jamais migré et qui sont considérés comme migrants (les descendants des migrants). Nous sommes, en effet, face à un phénomène difficile à analyser, devant une réalité plurielle dans laquelle s'imbriquent le rationnel et l'irrationnel, le voulu et le forcé, l'individuel et le collectif. Désormais, la migration ne se produit plus seulement pour des raisons économiques ; elle apparaît de plus en plus comme une décision, traduisant une lecture contingente, mais aussi singulière des dynamiques sociales à l'œuvre ; une lecture nourrie d'espoirs, de craintes, et parfois de fantasmes individuels et collectifs. C'est ce qui explique la difficulté de dresser une typologie exhaustive des migrants et des migrations. Cette diversification des profils des migrants appelle une première interrogation concernant la validité des concepts de migrant et de migration tels qu'employés jusqu'ici par les chercheurs et les spécialistes

Dans le même ordre d'idées, peut-on encore continuer aujourd'hui à parler de communauté maghrébine émigrée alors qu'elle est tout à la fois composée de ceux qui :

- ont migré au cours des Trente Glorieuses dans le cadre de sollicitations pressantes et d'envois organisés de main-d'œuvre, ceux qui sont partis de manière individuelle par la suite, et qui se sont installés de façon permanente sans avoir demandé la nationalité du pays d'accueil ;
- ont acquis la nationalité du pays de résidence ;
- font partie de la deuxième voire de la troisième génération ?

De fait, ces catégories n'ont pas les mêmes projets et ne portent pas le même regard sur leurs pays d'origine et pour les deux premières, sur leur pays d'accueil. De surcroît, ces catégories se distinguent par leurs référents culturels et leurs identités, même si elles évoluent souvent, spatialement et professionnellement, dans les mêmes sphères.

Sur un autre registre, que faut-il entendre par les concepts de compétences, d'élites et de cerveaux ? Faut-il réserver le concept de « cerveaux » aux personnes disposant d'un potentiel scientifique et d'une capacité d'innovation exceptionnels ? Faut-il configurer sous le concept d'« élites » toutes les personnes ayant de très bons niveaux de qualifications sans qu'elles soient exceptionnelles ? Est-ce que les sportifs, les artistes, les artisans et bien d'autres profils sont à considérer comme des compétences ? Un semblant de consensus semble se dégager à la lecture des écrits en la matière, celui d'élargir le concept de compétences pour inclure toute la panoplie des ressources humaines qualifiées et hautement qualifiées. C'est d'ailleurs ce consensus qui a autorisé un glissement sémantique de la question délicate de « la fuite des cerveaux » à celle de « la mobilité des compétences ». Un tel glissement a, par ailleurs, permis de rendre mieux compte de l'étendue des inégalités qui vont en s'accroissant au profit des pays du Nord. La question qui demeure posée alors, est celle de l'impact de cette

migration des compétences sur le développement des pays d'origine. Le départ d'une ressource scientifique rare peut, à certaines conditions, porter plus préjudice à l'effort de développement que celui d'un sportif.

Si nous nous sommes posé ces quelques interrogations - et il y en a bien d'autres -, c'est parce que nous croyons qu'une approche commune du fait migratoire nécessiterait un accord autour de ces concepts-clés. Sans une stabilisation des contenus des concepts, il est difficile de s'accorder sur les politiques appropriées à mener pour réussir des projets de co-développement.

Au-delà de ces interrogations, les analyses présentées pour les trois pays du Maghreb sont biaisées à deux égards. Tout d'abord à cause de l'indisponibilité de certaines données par exemple sur :

- l'origine des migrants (sauf pour le Maroc) ;
- l'affectation des transferts (cas de l'Algérie) ;
- l'impact des transferts et des projets initiés par les migrants sur la réduction de la pauvreté (sauf pour le Maroc), sur l'évolution des dépenses en matière de santé ou d'éducation ou sur le développement en général ;
- les travailleurs étrangers dans les pays du Maghreb.

Ensuite à cause des périodes de référence des données. Celles-ci se rapportent, le plus souvent, à des périodes différentes. De ce fait, une analyse comparative s'avère difficile à mener. Néanmoins, les données contenues dans les trois rapports permettent de mettre en exergue un certain nombre de constats, à partir desquels seront proposés des éléments de comparaison et des conclusions.

#### 1- Quelques constats préliminaires :

- L'analyse des expériences migratoires des trois pays montre que la migration s'est progressivement affirmée comme un phénomène structurel. La décision prise par les principaux pays européens d'arrêter l'immigration de main-d'œuvre n'a pas donné un sérieux coup d'arrêt aux flux migratoires en provenance des pays du Maghreb. Ces flux ont continué sous d'autres formes, régulières et irrégulières. L'installation d'une grande communauté maghrébine dans les pays d'accueil a probablement joué un rôle déterminant dans la poursuite de ces flux. En outre, ce caractère structurel s'explique par deux autres phénomènes concomitants :
  - La persistance et le renouvellement, dans les pays de la rive nord de la Méditerranée, principale destination des flux migratoires du Maghreb, des facteurs d'appel à des primo-migrants ;
  - L'existence d'un potentiel migratoire qui évolue par cercles concentriques et qui se distingue par un changement qualitatif. Désormais, le projet migratoire intéresse différentes personnes appartenant à différentes régions, de différents statuts sociaux, personnes inactives ou exerçant dans différents secteurs du marché du travail, et de différents niveaux d'instruction.

2. L'émigration des ressortissants des trois pays semble avoir pour principale destination la France. Près de 85% des immigrés maghrébins en Europe résident dans l'Hexagone. Le poids des relations tissées entre ces pays explique pour beaucoup cet état de fait. Toutefois, l'arrivée sur la scène migratoire de profils qualifiés et hautement qualifiés semble changer

progressivement cette donne. On assiste en effet à un phénomène de diversification des destinations qui va en s'accroissant.

3. La politique d'émigration des trois pays semble se recentrer progressivement autour de deux priorités majeures. La première est relative à la protection de leurs ressortissants résidant à l'étranger. Des accords sont conclus avec les principaux pays de résidence ayant pour principal objet de les faire bénéficier d'une couverture sociale ainsi que de les protéger contre les actes de racisme et de xénophobie. La deuxième concerne la mobilisation de leur diaspora en vue de participer activement à l'effort de développement aussi bien par les transferts de fonds que par les transferts de compétences et de technologie.

4. Les trois pays semblent résolument favorables, en ce qui concerne la gestion de la migration, à l'option de la coopération avec les principaux pays d'accueil de leurs ressortissants. En effet, la participation des responsables impliqués dans la gestion des migrations dans les réunions d'experts, les ateliers techniques ou les séminaires scientifiques, la multiplication des initiatives et des actions menées aussi bien par les instances régionales et internationales que par le tissu associatif témoignent de l'intérêt grandissant porté à la question de la coopération. Les pays du Maghreb proposent, depuis quelques années, de dégager la question migratoire du dossier exclusivement sécuritaire pour en faire un jalon pour la coopération.

Ces différents constats nous indiquent des changements dans la nature des flux migratoires. Ils nous révèlent aussi des signes de continuité et de rupture dans la conception du rôle de la migration. Désormais, celle-ci est considérée comme un outil de développement. Une telle considération représente une perspective plus positive du fait migratoire.

Les éléments de comparaison qui vont suivre donneront une idée de l'impact de la migration sur le développement dans les trois pays maghrébins<sup>2</sup>. Ils feront l'objet des deux premières sections. Par la suite, il sera question de la gestion de la mobilité des travailleurs, en particulier des ressources humaines qualifiées et hautement qualifiées.

---

1 Voir études (ou rapports) par pays.

## 1. Le marché du travail, la migration et le développement

### 1.1 Les migrants : plus de cadres et d'entrepreneurs

Selon les Nations Unies, environ 175 millions de personnes, soit 3% de la population mondiale, vivent en dehors de leurs pays de naissance. L'Europe n'échappe pas à ce mouvement et compte, parmi ses immigrés, 2.096.600 Maghrébins dont plus de la moitié (55%) est originaire du Maroc, un peu moins du tiers (30%) d'Algérie et 14% de Tunisie en 2000<sup>3</sup>. Ces migrants sont principalement installés en France, avec une concentration plus ou moins importante. En effet, les migrants algériens sont installés quasi exclusivement en France (95%), plus des deux tiers (70%) pour les Tunisiens ; une diversification plus grande est à constater concernant les Marocains qui ne sont que près de la moitié (49%) en France. Cette régionalisation de la migration maghrébine semble être une caractéristique stable du phénomène migratoire.

Comme la France concentre une proportion importante de migrants maghrébins, les trois études ont été axées sur les secteurs d'activité et sur le type d'emploi exercé par ces migrants en France.

La migration qui a touché d'abord les hommes, s'est progressivement transformée en une migration familiale, avec une installation plus durable dans les pays d'accueil. En effet, le regroupement familial, les mariages et les naissances à l'étranger ont fait que la structure démographique a changé de nature. Ceci s'est traduit par un accroissement de la population active, dû notamment à l'entrée des jeunes et des femmes sur le marché du travail des pays de résidence, à un moment où ces pays voyaient leur chômage augmenter. En effet, selon le recensement de la population en France<sup>4</sup>, 41% des femmes immigrées se portaient sur le marché du travail en 1982, contre 57,1% en 1999.

Par ailleurs, les migrants sont plus affectés par le chômage. En effet, en 1999, les migrants constituent 15% de l'ensemble des chômeurs, alors qu'ils ne représentent que 8,6% de la population active. De plus, le niveau d'étude et le diplôme protègent peu les migrants du chômage puisque le chômage de ceux ayant un niveau supérieur s'élève à 16%. Cette situation de l'immigré en général, concerne aussi les Tunisiens dont le chômage a plus que doublé pour représenter près de 19% de la population active en 2004. Toujours d'après ce recensement, les deux tiers, au moins, des actifs maghrébins installés en France sont ouvriers et employés<sup>5</sup>.

Il est à remarquer que la structure socioprofessionnelle des immigrés tunisiens en France est très proche de celle des ressortissants de l'Union Européenne. En effet, 11% des Tunisiens

---

<sup>3</sup>Chiffre de l'OCDE cité dans « Maghreb : transfert des migrants », Musette Mohamed Saïb, Réunion d'expert du groupe 5+5, Alger, juin 2005, p 8.

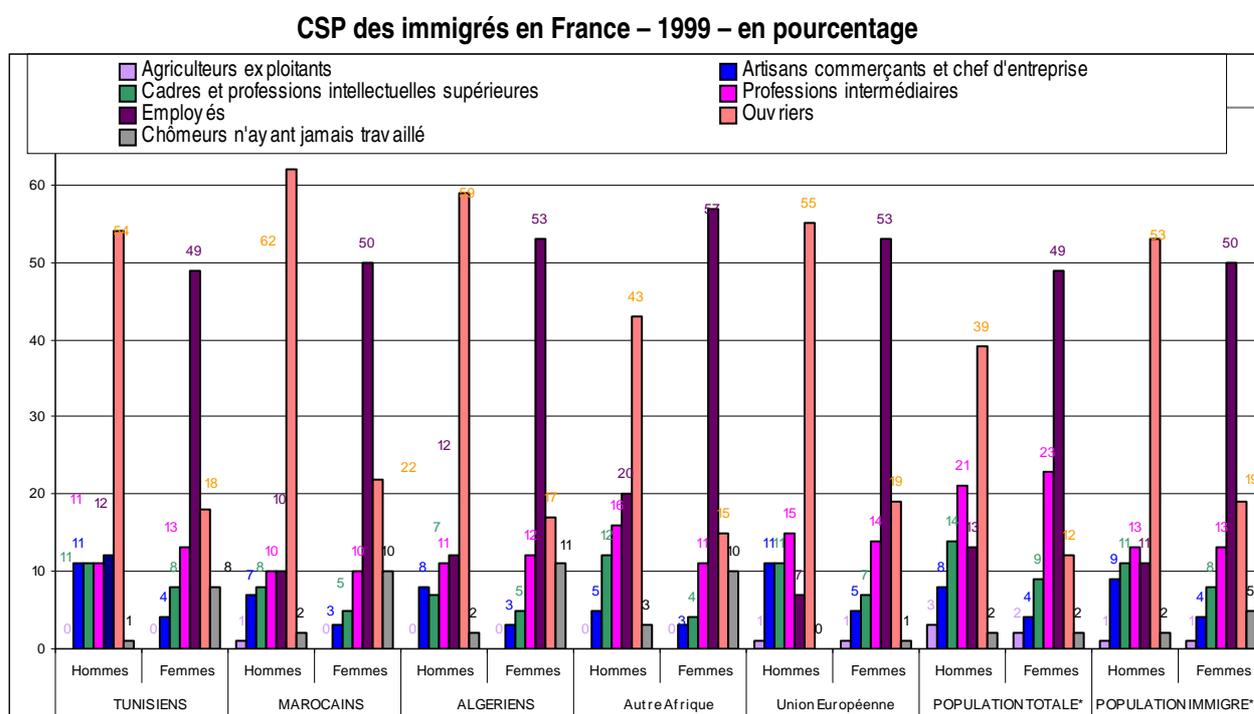
<sup>4</sup>Recensement de la population de 1999, « De plus en plus de femmes immigrées sur le marché du travail », INSEE n°791, Juillet 2001

<sup>5</sup> En effet, il fait ressortir que 54% des Tunisiens vivant en France sont ouvriers et que 12% sont employés. Pour les femmes, elles sont ouvrières à 18% et employées à 49%, avec, pour les hommes, une concentration dans le secteur de la construction et, pour les femmes, dans les services aux particuliers. Les Algériens sont, eux aussi, et un peu plus que les Tunisiens, majoritairement ouvriers 59% et dans les mêmes proportions que les Tunisiens employés. Les Algériennes sont plus de la moitié employés (53%) et 17% ouvrières. Les deux tiers (62%) des Marocains sont ouvriers et 10% employés. La moitié (50%) des Marocaines sont employées et 22% sont ouvrières.

sont cadres ou dans les professions intellectuelles supérieures, autant que les Européens immigrés en France, moins que les Africains non maghrébins (12%), mais plus que les Marocains (8%) et les Algériens (7%). Dans cette catégorie, les Tunisiennes (8%) devancent même les ressortissantes de l'UE (7%), et les Algériennes et les Marocaines qui représentent 5%.

Dans les professions intermédiaires, les ressortissants des trois pays maghrébins sont très proches (11% Tunisiens, Algériens, 10% Marocains) mais assez loin derrière les Européens et les Africains, non Maghrébins.

Dans la catégorie des « artisans, commerçants, chefs d'entreprises », Tunisiens et Européens sont largement en tête (11%), dépassant la moyenne nationale française de cette CSP (8%)<sup>6</sup>. Les Algériens sont dans cette moyenne, et les Marocains légèrement en dessous (7%).



Source : Recensement de la population de 1999, « De plus en plus de femmes immigrées sur le marché du travail », INSEE première, n°791, Juillet 2001

Ainsi, les Tunisiens immigrés semblent non seulement justifier d'un niveau d'étude supérieur à celui de la majorité des autres migrants comme en atteste leur présence dans la CSP « cadres et professions intellectuelles supérieures », suivis des Algériens et des Marocains, mais aussi et surtout se révèlent entrepreneurs et créateurs de leurs propres entreprises. Le chômage croissant semble expliquer en partie cette tendance – en partie seulement : en raison du chômage, de nombreux Maghrébins se sont convertis dans des professions libérales, généralement sous forme de petites entreprises, dans le commerce et l'artisanat notamment.

Comme en France, l'étude marocaine nous révèle qu'en Italie, la proportion d'indépendants et d'entrepreneurs a enregistré une évolution importante. Les extra-communautaires sont propriétaires de plus de 156.000 unités et les Nord-africains de 37.100, réparties dans trois

<sup>6</sup> Algériens 8%, Marocains 7%, Africains 5%

secteurs : l'agriculture, l'industrie et les services. Cette répartition révèle l'importance du secteur des services qui compte 83,4% des unités créées par les Marocains contre seulement 14,1% pour l'industrie et 0,4 % pour l'agriculture. Mais il s'agit en général de petites unités. Cette répartition met en valeur l'importance du commerce comme activité indépendante chez les Marocains résidant en Italie (78,3%). Cette activité est moins importante chez les Nord Africains (55,9%) et encore moins chez les extra-communautaires (38,4%) et les étrangers en général (36,2%). Dans l'industrie, la percée de l'entrepreneuriat marocain est relativement importante, plus de 3.000 entreprises, soit près du tiers de l'entrepreneuriat migrant nord africain (3.236 pour les Tunisiens, 288 pour les Algériens et 764 pour les Libyens).

Les données disponibles pour d'autres pays d'accueil confirment cette percée de l'entrepreneuriat immigré.

En Belgique, les migrants marocains, en particulier ceux de la deuxième génération, investissent de nouveaux espaces économiques, ils sont à la tête d'entreprises d'import-export, dirigeants des PME/PMI (services aux entreprises, commerce de gros ou activités industrielles,...), voire même PDG de grandes entreprises comme la Société de Distribution des Eaux à Bruxelles.

Aux Pays Bas, ce sont les communautés immigrées les plus anciennes qui ont tendance à s'installer à leur compte. En 1990, 10% de l'ensemble de la population active dans ce pays dirigeait une affaire privée, le pourcentage n'était que de 3% chez les Turcs et de 2% chez les Marocains.

Le même phénomène de l'émergence d'un entrepreneuriat d'origine marocaine est observé au Canada et aux Etats-Unis. Des informations fiables sur ces entrepreneurs ne sont pas encore disponibles.

L'image de l'immigré « voleur d'emploi » se trouve ainsi inversée. L'immigré devient créateur d'emplois. Nous n'avons malheureusement pas de données statistiques sur le volume d'emploi créé. Ce qui est sûr, c'est qu'il est relativement important et qu'il a tendance à augmenter.

Les clichés qui font des Marocains, quand ils ne sont pas salariés, des commerçants, ont vécu. Le déterminisme « ethnique » ne fonctionne plus, du moins pour une grande partie des nouveaux entrepreneurs issus de l'immigration. Ceux-ci, refusant la reproduction des modèles sociaux vécus par leurs parents, n'hésitent plus à entreprendre dans des domaines inédits. Disposant d'un niveau d'étude qui peut être supérieur au baccalauréat, les nouvelles générations sont plus motivées et plus portées à prendre le risque d'investir ou à chercher des emplois qui répondent à leurs qualifications. L'acquisition de la nationalité du pays d'accueil a fortement contribué à la banalisation des secteurs économiques, ouvrant l'accès à quasiment tous les champs d'investissement.

Enfin, il convient de signaler la contribution féminine dans ce processus. En effet, les femmes issues de l'immigration marocaine investissent de plus en plus l'espace économique des pays d'accueil, en tant qu'indépendantes et entrepreneurs<sup>7</sup>. Mais d'après une étude du FAS, ces

---

<sup>7</sup> Khachani Mohamed, 2001: « La femme maghrébine immigrée dans l'espace économique des pays d'accueil » contribution au XXIVème Congrès de L'Union Internationale Pour l'Etude Scientifique de la Population. Salvador-Brésil. 18-24 août 2001.

femmes entreprennent pour « accéder à un statut social bien plus qu'à un statut proprement économique »<sup>8</sup>.

Ainsi, il convient de relever qu'avec la constitution d'un stock important d'immigration (en situation régulière et irrégulière), celui-ci devient un enjeu essentiel dans les relations entre le Maghreb et l'Union Européenne. Cette « diaspora » résidant à l'étranger élabore un système de liens humains, économiques et culturels très solides avec le pays d'origine.

A cet égard, la dimension économique de ces liens, de par son impact sur le développement, présente un intérêt particulier.

Pour Mohamed Khachani<sup>9</sup>, l'image stéréotypée de l'immigré « employé » se trouve ainsi renversée. L'immigré, on l'a dit, devient créateur d'emplois en refusant la reproduction des modèles sociaux subis par leurs parents. Ainsi, à côté des activités économiques de proximité (restaurants, boulangeries, boucheries, épiceries, négoce), le Maghrébin issu de l'immigration investit les professions libérales (consultants, architectes, avocats, médecins, comptables, ...), devient dirigeant de PME (services aux entreprises, commerce de gros ou activités industrielles). Certains sont même à la tête de grandes entreprises ou de start'up. Enfin une catégorie d'entrepreneurs maghrébins, certes difficile à quantifier, gère des entreprises dans deux, voire plusieurs pays. Ce sont des entrepreneurs des deux rives.

La création d'entreprises par des personnes issues de l'immigration maghrébine est désormais inscrite dans une double tendance : une nette augmentation du nombre d'entrepreneurs d'une part ; une nette évolution qualitative de ces entreprises d'autre part.

Ainsi, les causes du développement des statuts d' « indépendants » et d'entrepreneurs sont multiples :

- la plus grande proportion de jeunes dans la population immigrée,
- l'existence d'une demande de travail pour certains secteurs d'activité - dans le secteur du bâtiment et des travaux publics, par exemple, avec la multiplication des entreprises sous-traitantes « en cascade » et la demande d'activités artisanales,
- des raisons « culturelles », que confirme la « spécialisation » dans le petit commerce de migrants issus de certaines régions maghrébines telles Djerba en Tunisie, la Kabylie en Algérie et le Sous au Maroc,
- les discriminations que subissent les migrants dans l'accès à l'emploi salarié. Les taux de chômage affectant les Maghrébins sont très élevés et sont largement supérieurs aux taux affectant les nationaux. En France, d'après les données de l'INSEE, ces taux étaient en 2000 de 9,2% pour les Français de naissance, de 14% pour les Français par acquisition, alors que pour les Maghrébins, ils sont en général supérieurs à 30% (19% pour les Tunisiens en 2004. Voir supra, p 5).

Le travail indépendant est souvent la seule issue possible pour de nombreux Maghrébins pour sortir du chômage et des emplois précaires.

---

<sup>8</sup> ADRI : « les femmes migrantes et la création d'entreprise, un apport à l'économie française » Migration Etude. Janvier 2002.

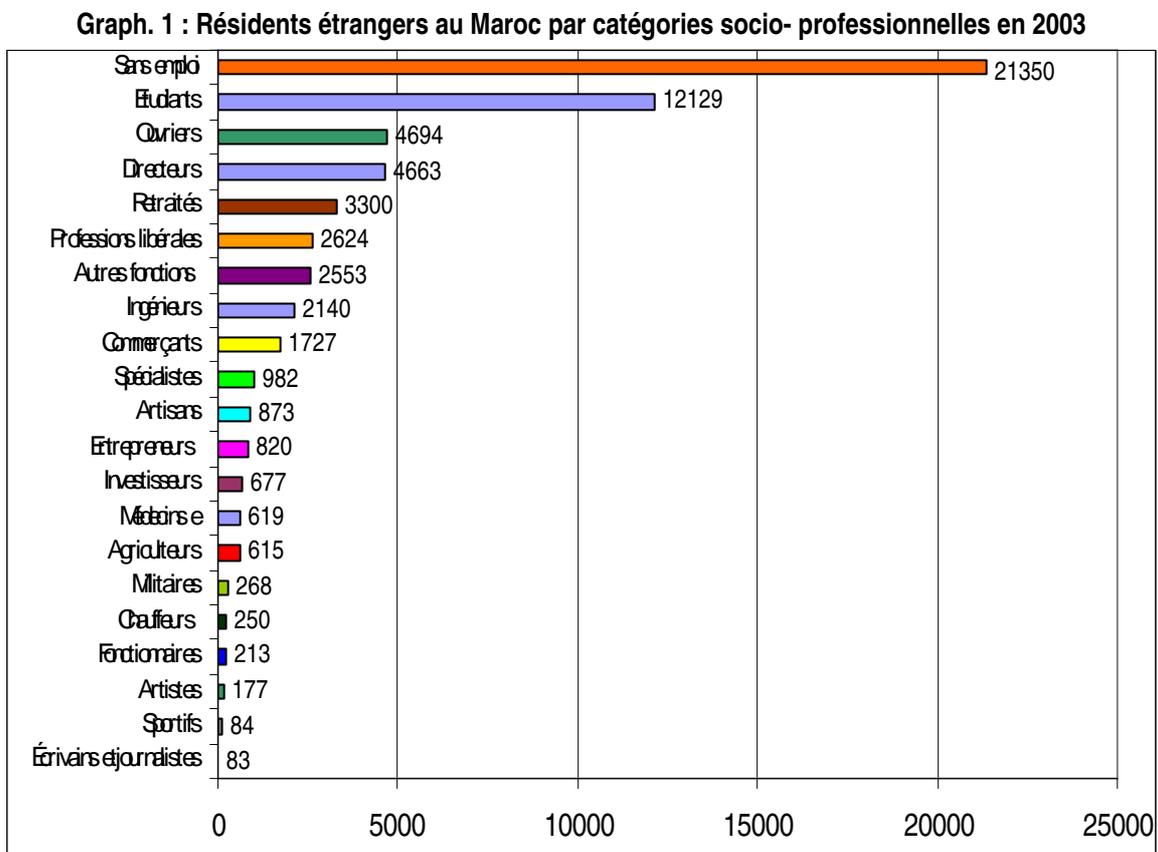
Dialogue sur la coopération migratoire en méditerranée occidentale, Mohamed Khachani, Rabat, 2002. p 4-5  
Projet Migrant – Maghreb – Bureau de l'OIT d'Alger - 2005

Cette mutation de la population migrante ne caractérise pas que les Maghrébins. En effet, aujourd'hui la migration à l'échelle internationale, se caractérise par <sup>10</sup> « ...sa féminisation, l'intensification de l'exclusion sociale, et sa haute qualification »<sup>11</sup>; autant de caractéristiques souvent contradictoires qui décrivent des situations aussi diverses que nouvelles.

## 1.2 Des migrants maghrébins, mais aussi des immigrés au Maghreb

Jusqu'à l'indépendance, le Maroc<sup>12</sup> est resté un pays d'immigration. Les années 60 marquent un tournant dans l'histoire migratoire du pays.

Les données disponibles pour 2003 indiquent que 60.841 personnes étrangères vivent au Maroc et donnent une idée sur les profils de ces résidents par catégories socio-professionnelles.



Source : Direction Générale de la Sûreté Nationale, Mohamed KHACHANI (2005)

Il apparaît clairement que la CSP dominante est celle des sans-emploi, suivie de celle des étudiants. Ainsi plus de la moitié des étrangers résidant au Maroc sont inactifs.

<sup>10</sup> Les migrations et la mondialisation, in Migration et avenir, vol 14, n°79, janvier février 2002 pp 163-166

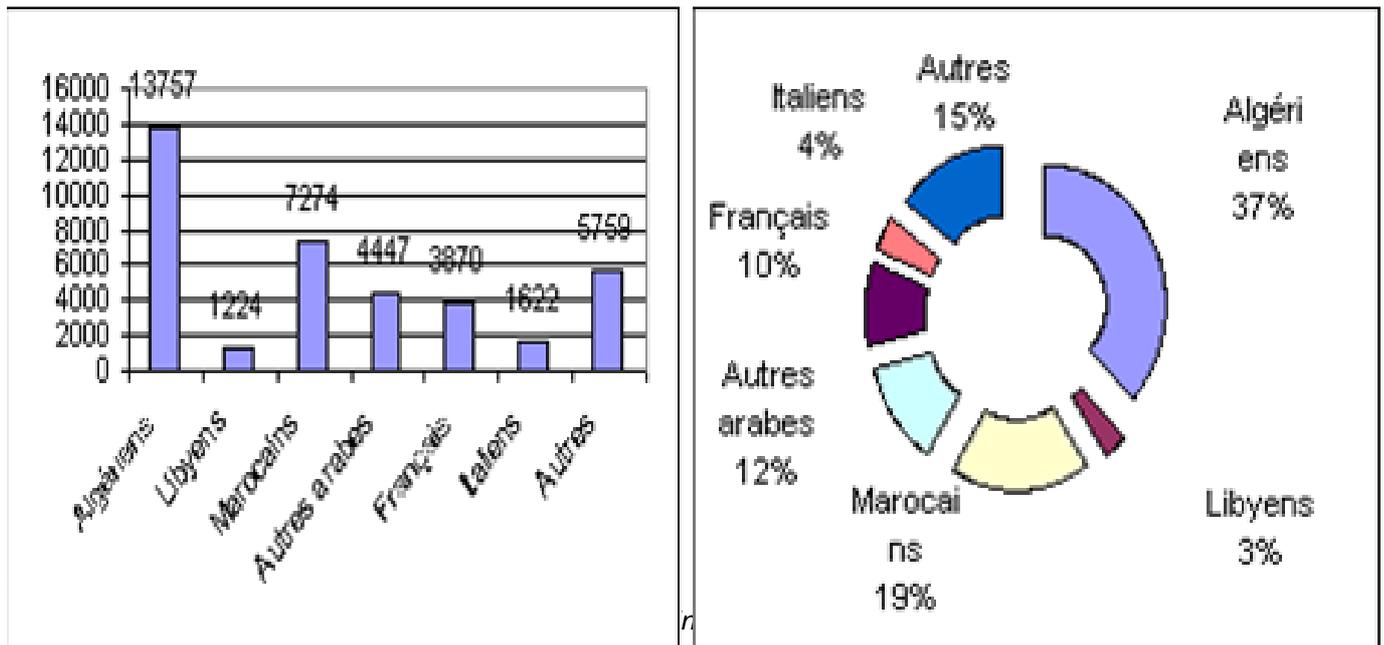
<sup>11</sup> Les migrations et la mondialisation, in Migration et avenir, vol 14, n°79, Janvier février 2002 pp 163-166

<sup>12</sup> Projet Migrant-maghreb, étude régionale migration-développement : le cas du Maroc, Mohamed Khachani, septembre 2005 p 153-155

Mais le Maroc a également tendance à devenir un pays de transit pour des milliers de migrants subsahariens qui considèrent ce pays comme une étape dans leur long périple vers l'eldorado européen<sup>13</sup>.

La Tunisie, comme le Maroc, devient également un « pays-rebond » à une migration clandestine. Mais il est aussi un pays d'immigration. Nous ne disposons que des chiffres issus du recensement général de la population et de l'habitat de 1994 : 37.953 étrangers étaient alors installés en Tunisie. Il semble que cette présence étrangère devienne de plus en plus importante et diversifiée même si la proportion des Maghrébins est prépondérante. Par nationalité, ils se répartissent comme suit :

Graph.2 : Répartition des résidents étrangers installés en Tunisie



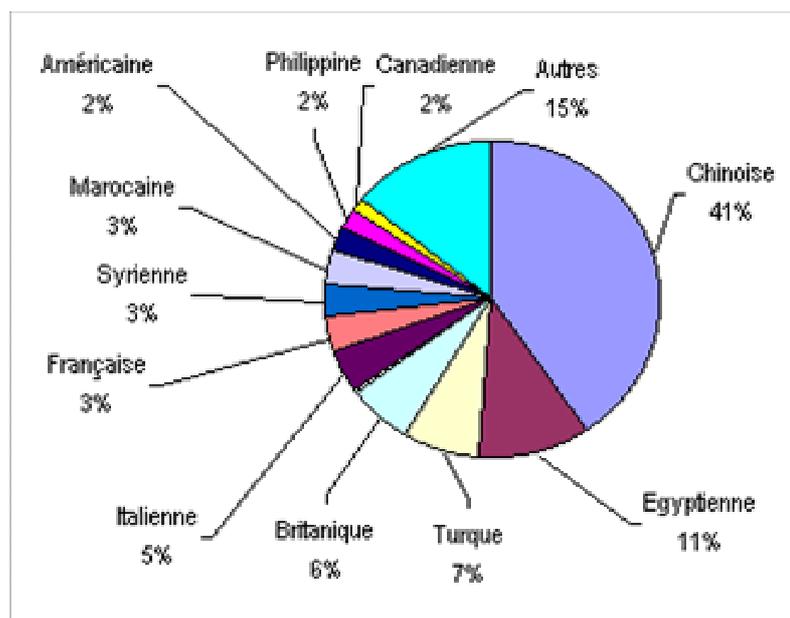
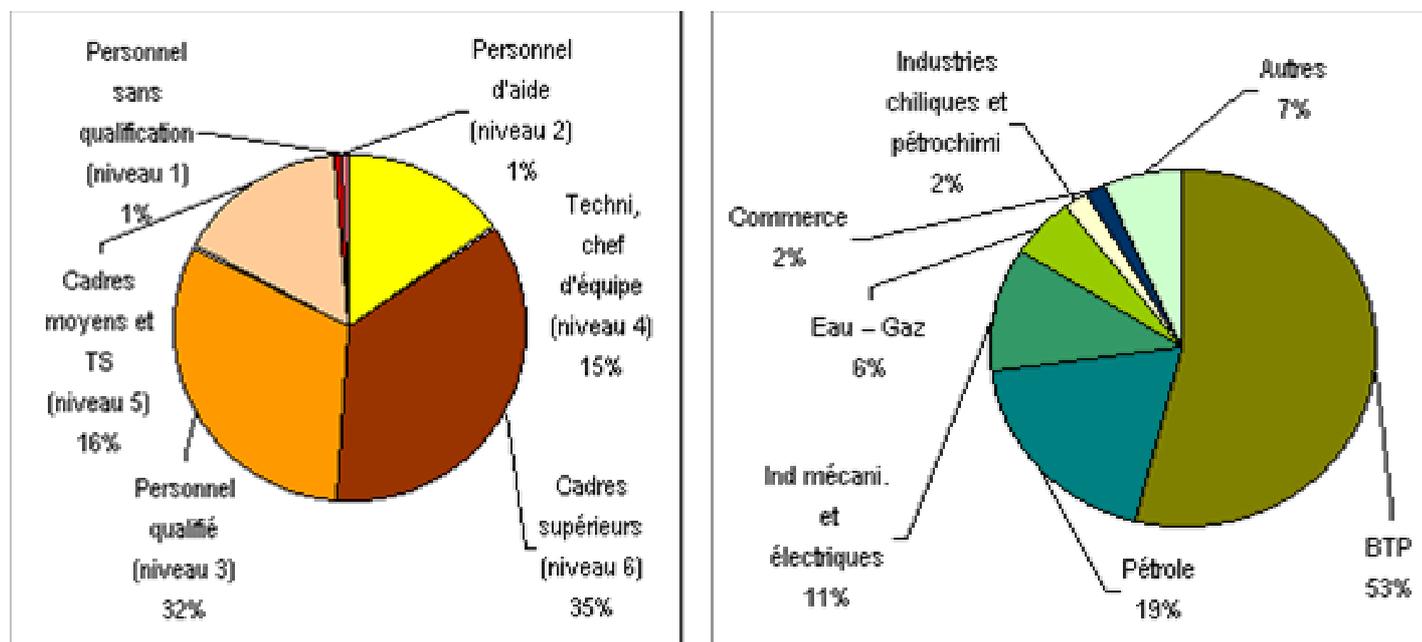
Pour l'Algérie<sup>14</sup>, en ce qui concerne la main d'œuvre étrangère, nous disposons d'informations plus précises que pour le Maroc et la Tunisie. En effet, l'Algérie compte 75.398 étrangers selon le recensement de 1998, et 80.138 en 2002 selon la Direction Générale de la Sécurité Nationale ; 6.963 d'entre eux travaillent essentiellement dans les secteurs du bâtiment et pétrolier. Deux secteurs dans lesquels le recrutement de travailleurs étrangers est l'une des clauses des accords conclus entre l'Etat algérien et des entreprises étrangères<sup>15</sup>.

<sup>13</sup> Cf. Mohamed Khachani: La emigracion subsahariana : el Maghreb como pais de transito Med. 2003. Anuario del Mediterraneo. IEMED. CIDOB. 2003.

<sup>14</sup> Cette partie est reprise en grande partie de l'étude Algérie .titre auteur, septembre 2005

<sup>15</sup> La gestion administrative des dossiers des travailleurs importés dans ce cadre et ceux recrutés directement par les employeurs nationaux ou étrangers est assurée par l'Agence National de l'Emploi (ANEM). En application de la circulaire N° 06 du 05 / 02/ 2004 portant application de certaines dispositions du décret présidentiel N° 03 - 25 du 19/07/2003, l'ANEM délivre des titres de travail selon deux régimes : le titre de travail ordinaire et la dérogation exceptionnelle accordée aux accordées aux travailleurs étrangers ayant un niveau de qualification inférieur au technicien et chef d'équipe.

**Graph. 3 : Répartition des effectifs de la main d'œuvre étrangère en Algérie selon la nationalité, la qualification, le Secteur d'activité**



Source : ANEM (2005)

Les Chinois représentent moins de la moitié (40,6 %) des étrangers installés en Algérie<sup>16</sup>, suivis, mais loin derrière, par les Egyptiens. La répartition des effectifs selon les niveaux de qualification indique le niveau élevé de qualification de la main d'œuvre étrangère. L'apport de cette main d'œuvre à l'économie algérienne est plutôt technique, en particulier dans les secteurs du BTP, du pétrole et des industries mécaniques et électriques. Il semble qu'il témoigne d'un déficit enregistré par l'économie algérienne dans certains domaines exigeant des qualifications techniques intermédiaires supérieures.

### 1.3 Les migrants : une contribution à la régulation du marché de l'emploi

Il apparaît que pour les trois pays maghrébins, le chômage est un phénomène devenu quasiment structurel. Dans les années 1990, ils ont connu leur plus fort taux de chômage, malgré un taux de croissance relativement important et un grand nombre de mesures nationales initiées pour diminuer son acuité : encouragement à la création de petites entreprises, encouragement d'entreprises exportatrices, aides à l'emploi... Tout ceci s'est révélé assez insuffisant puisqu'en Algérie, après une croissance rapide, le taux de chômage a régressé pour atteindre 17%. En Tunisie, ce taux est de l'ordre de 15,5%. Au Maroc, le volume de la population active engendre actuellement une offre de travail additionnelle importante que le marché du travail local n'est pas en mesure de satisfaire. Le chômage affecte ainsi une population nombreuse. Sous le poids des politiques d'ajustement structurel et du désengagement de l'Etat<sup>17</sup>, ce fléau a pris des dimensions inquiétantes, accusant les inégalités et plongeant dans la pauvreté de larges couches de la population. Il est passé de 12,1% en 1990, à 16% en 1995, puis 19% en 1998, pour commencer à régresser et passer de 12,8% en 2001 à 11,9% en 2003. Il est estimé à 10,6% en 2005.

Il faut préciser que ces trois pays ont une population active jeune. C'est d'ailleurs elle qui est la plus touchée par le chômage. En effet à titre d'exemple, au Maroc, alors que le taux de chômage global est inférieur à 11%, celui des 15-24 ans est de 15,6% et celui des 25-34 ans de 16,4%. Ce taux est également de plus en plus élevé chez les diplômés. En effet, au Maroc, ce taux est de 22,6% pour ceux qui ont un diplôme, de 44% pour ceux qui sortent de l'enseignement secondaire, et de 14% pour ceux qui sortent de l'enseignement supérieur en Tunisie.

Au Maroc, le chômage présente un certain nombre de caractéristiques :

- C'est un phénomène essentiellement urbain : 86,6% des chômeurs sont des citadins. Le taux de chômage est de 18,4% en milieu urbain et se situe à 3,2% en milieu rural, mais avec un fort taux de chômage déguisé<sup>18</sup>. Le chômage rural se trouve ainsi exporté en ville.
- La population active au chômage est essentiellement constituée de jeunes : plus des deux tiers des chômeurs ont moins de 30 ans. C'est la catégorie de la population chez qui la propension à émigrer est la plus forte.

<sup>16</sup> L'importance des effectifs des travailleurs chinois par rapport aux 79 nationalités recensées en 2004, s'explique par le cadre d'accords conclus entre les deux pays pour réaliser des programmes spécifiques de construction de logements et de fabrication des matériaux de construction.

<sup>17</sup> L'Etat, traditionnellement créateur d'emploi, a réduit énormément sa contribution au marché du travail. Le moins d'Etat a engendré moins d'investissements publics et par conséquent moins d'emplois. L'Etat qui créait en moyenne par an plus de 40.000 emplois entre 1979 et 1982, n'en créait plus que 10.000 à 15.000 entre 1983 et 1994, 16.854 en moyenne entre 1995 et 2001 et ...7000 emplois selon les prévisions de la loi des finances 2005.

<sup>18</sup> La faiblesse de ce taux en milieu rural suscite de grandes interrogations, elle s'explique notamment par l'importance du statut d'aide familial dans les campagnes marocaines considéré comme actif occupé.

- Le chômage s'inscrit dans la durée. Le chômage d'une durée d'une année et plus, touche une forte proportion d'actifs : 75% au niveau national ; il devient structurel, ce qui constitue également un facteur d'incitation à la migration.

Le niveau élevé du chômage des diplômés (27% selon les dernières estimations, soit plus d'un chômeur sur quatre), confirme l'inadéquation entre le marché du travail et l'offre.

Ainsi, le chômage dans les trois pays semble se caractériser par son ampleur, sa féminisation, sa durée mais surtout sa jeunesse et son niveau d'éducation de plus en plus élevé.

Les trois études montrent que cette pression sur le marché de l'emploi entretient logiquement une forte propension à émigrer. D'ailleurs, d'après des études marocaines, deux caractéristiques importantes se dégagent. D'une part, la propension à émigrer augmente avec l'âge. En effet, 15% des élèves et 82% des lycéens affirment qu'ils désirent quitter le pays. D'autre part, cette volonté de partir ne concerne pas que les inactifs ou les chômeurs, puisque près de 64% des personnes interrogées d'une région du Nord-ouest marocain désirent quitter le pays à la recherche de meilleures conditions de travail. De plus cette étude nous indique que moins du tiers (29%) compte le faire par des moyens légaux. Tous ces chiffres indiquent combien la volonté de partir est forte malgré les dangers encourus, et démontrent, en creux, l'ampleur de la migration clandestine.

L'analyse de la structure du chômage fait ressortir les défaillances quantitatives, mais aussi qualitatives de la croissance économique, lesquelles, sans aucun doute, pèsent très lourdement dans la décision d'émigrer.

## **2. Les migrants : des pourvoyeurs de fonds par les transferts, et des investisseurs**

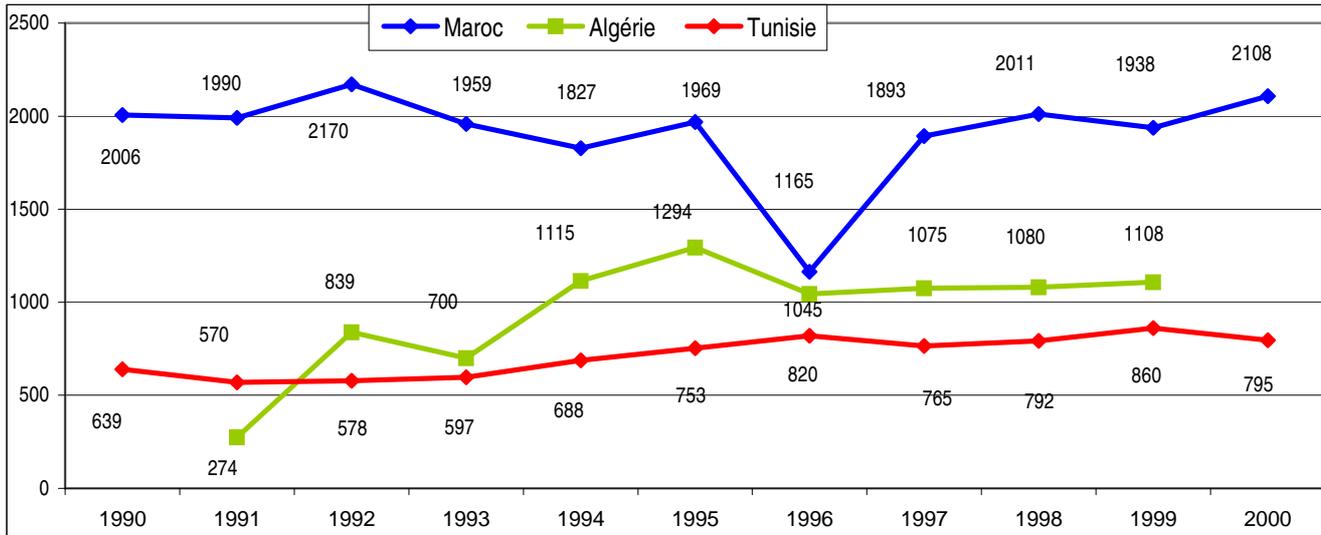
### **2.1. Les transferts : une contribution aux économies nationales**

Les transferts financiers issus de l'émigration se chiffrent à plus de 37.145 millions de dirhams marocains soit 3377 millions d'euro, et à plus de 1.800 millions de dinars tunisiens<sup>19</sup>. Ces derniers n'ont, de plus, cessé de croître. En effet ces transferts ont plus que doublé au Maroc en 10 ans et ont été multipliés par 7 en Tunisie sur la même période. Le Maroc reçoit ainsi trois fois plus de fonds que la Tunisie.

D'ailleurs, sur 10 ans, la moyenne des transferts est de 785 \$ pour la Tunisie, 1.066 \$ pour l'Algérie, et 1900 \$ pour le Maroc.

---

<sup>19</sup> Banque centrale de Tunisie

**Graph. 4 : Transferts des migrants maghrébins résidant à l'étranger (en millions de \$ US )**

Source : Banque d'Algérie, Office des Changes Maroc, Banque Centrale de Tunisie.

Pour le Maroc, classé quatrième<sup>20</sup> au niveau mondial concernant le volume global de transferts de revenu, et deuxième après le Liban si l'on rapporte les transferts des expatriés à la taille de la population émettrice, cette manne est d'un apport vital pour l'économie nationale. En effet, elle a constitué en 2003 la principale ressource en devises, dépassant les recettes du tourisme (30.881 milliards de dirhams) alors qu'elle ne représentait que la moitié de ces recettes en 1971. Elle dépasse l'ensemble des investissements et prêts privés étrangers au Maroc (23,9 milliards de Dhs). Elle a également constitué la principale recette des transactions courantes de la balance des paiements, couvrant près de 67% du déficit commercial (52.182 milliards de Dhs).

Ces transferts de fonds équivalent à plus de 45% des exportations contre seulement 4% en 1970. D'ailleurs, ces transferts marocains ont représenté, en 2003, l'équivalent de près des 4 premiers postes<sup>21</sup> d'exportation de la balance commerciale. Ainsi, force est de constater que la principale richesse marocaine provient de l'exportation de la force de travail dans sa composante physique et intellectuelle.

Pour la Tunisie aussi, mais moins que le Maroc, ces transferts constituent également une des principales sources de devises et apportent une contribution à l'économie nationale. Ils occupent en effet la troisième place après le textile et le tourisme<sup>22</sup>. Par rapport aux agrégats économiques, les transferts de fond ont représenté 4,9% du PIB, plus des deux tiers du service de la dette (64,4%) et 23,8% de l'épargne nationale<sup>23</sup> en 2003. De plus, ces transferts sont souvent supérieurs aux IDE. Ainsi, ils ont représenté presque 150% en 1996, un peu moins de la totalité (96%) en 2000, et un peu plus (106%) en 2003.

<sup>20</sup> Derrière l'Inde (10 milliards de dollars), le Mexique (9,9 milliards de dollars) et les Philippines (6,4 milliards). Après le Maroc, viennent successivement l'Égypte, la Turquie, le Liban, le Bangladesh, la Jordanie et la République Dominicaine.

<sup>21</sup> Les vêtements confectionnés (18,55 milliards de Dhs), les articles de bonneterie (8,11 Mds de Dhs), les composants électroniques (5,70 Mds de Dhs), et l'acide phosphorique (5,26 Mds de Dh)

<sup>22</sup> En 1999, le tourisme a rapporté 1875 MD et le textile 3773,1MD contre 1014,7 pour les transferts d'après le neuvième plan de développement.

<sup>23</sup> Banque centrale de Tunisie

Pour l'Algérie, les transferts ont représenté l'unique source de devises dans les années 1960, avant la nationalisation des hydrocarbures dans les années 1970. Après un accroissement jusqu'en 1985, et une chute brutale depuis, les transferts aujourd'hui ne représentent que 1,3% du PIB.

## 2.2. Les transferts : une réalité difficile à cerner

Les canaux de ces transferts sont au nombre de cinq : « bancaire, non-bancaire, postal, transports de biens et informels »<sup>24</sup>. La partie formelle se répartit entre transferts en nature<sup>25</sup> et transferts en espèces<sup>26</sup> avec une prépondérance pour ces derniers, du moins pour la Tunisie et le Maroc<sup>27</sup>. Bien que difficile à évaluer, les transferts en nature sont toutefois beaucoup plus importants dans un pays comme l'Algérie où « le commerce de la valise » reste le canal essentiel. Selon certaines estimations des autorités algériennes au début des années 90, ce commerce aurait représenté annuellement l'équivalent de plus de 2,5 milliards de \$, soit un montant considérable puisqu'il représente entre 15 et 20% du volume global des importations (Safir N, 1996). Si on considère également l'importance des circuits informels dans ce pays, cela réduit l'intérêt des comparaisons entre transferts monétaires et agrégats macro-économiques.

D'ailleurs, ceci n'est pas propre à l'Algérie ou au Maghreb plus généralement, car personne n'ignore que les flux financiers de l'émigration empruntent aussi des circuits informels notamment dans le réseau familial, amical, commercial... échappant ainsi à tout contrôle et donc à toute estimation fiable.

En effet, un rapport de la Banque Mondiale a révélé que « selon les données officielles, 72,3 milliards de dollars traversaient le monde en 2001. Ceci a augmenté pour atteindre 80 milliards de dollars en 2003 ». Montants qui ont circulé sous forme de transferts par des canaux officiels et légaux. D'importantes sommes se déplacent par le biais de canaux illégaux parce que de « nombreux immigrants, particulièrement les immigrants illégaux, n'ont pas accès ou ne comprennent pas le fonctionnement des institutions financières du pays d'accueil, ou ne souhaitent pas payer des frais de transfert souvent exorbitants ... 13 à 20%, un désavantage évident pour le recours aux canaux légaux ». Dès lors, « on peut supposer que les chiffres de la Banque Mondiale pourraient être triplés »<sup>28</sup>.

<sup>24</sup> Maghreb: transfert des migrants, Musette Mohamed saïb, Réunion d'expert du groupe 5+5, Alger, juin 2005, p9

<sup>25</sup> Les transferts en nature englobent la valeur des biens importés (équipements, voitures, biens mobiliers...) à l'occasion des retours en vacances, des retours définitifs ainsi que les équipements importés en franchise pour la réalisation de projets économiques en Tunisie.

<sup>26</sup> Les transferts en espèces couvrent les transferts opérés par les Maghrébins à l'étranger sous formes de virements bancaires, de mandats et virements postaux, de changes directs auprès des guichets bancaires, des salaires et avantages sociaux transférés par les employeurs et les organismes de sécurité sociale étrangers.

<sup>27</sup> Au Maroc, une enquête ponctuelle couvrant deux des principaux foyers de l'émigration, Nador au Nord et Tadla au Centre, évalue ces transferts entre 30% et 50% des transferts financiers ( GERA, 1994). En Tunisie, des évaluations chiffrées de ces transferts sont disponibles, ils représentent 24% de l'ensemble des transferts de fonds en 2004.

<sup>28</sup> Migration et développement : mythes et réalité, the European Policy center, 2004, p 2

Mohamed Khachani, trace par ailleurs les avantages et les inconvénients des différents modes de transferts<sup>29</sup>.

**Tableau 1 : Avantages et inconvénients de différents modes de transfert**

Modes de transferts	Avantages	Inconvénients
<b>Virements bancaires</b>	-Rapidité et sécurité	-Coût élevé : exemple de la BMCE BANK, ➤ 1,5 % sur le montant transféré avec des minima de 50 dirhams ➤ Frais de dossier : 30,00 Dhs ➤ Frais de port de lettre : 10,00 Dhs ➤ Frais de télex : 35,00 Dhs ➤ TVA: 7% sur le montant global - Le destinataire doit avoir un compte bancaire - Réseau bancaire peu étendu dans les zones rurales
<b>Mandats postaux</b>	-Coût faible - Simplicité	- Délai parfois très long
<b>Sociétés de transferts</b>	- Simplicité - Sécurité - Rapidité extrême - Réseau très étendu	- Coût très élevé Le barème appliqué dépend du montant et du pays émetteur
<b>Intermédiaires</b>	- Simplicité - Coût très faible - Secret de la transaction	- Délais variables - Risque de détournement

Au vu des avantages et inconvénients, le phénomène des transferts informels devient tout à fait compréhensible et obéit à une logique économique propre à l'individu.

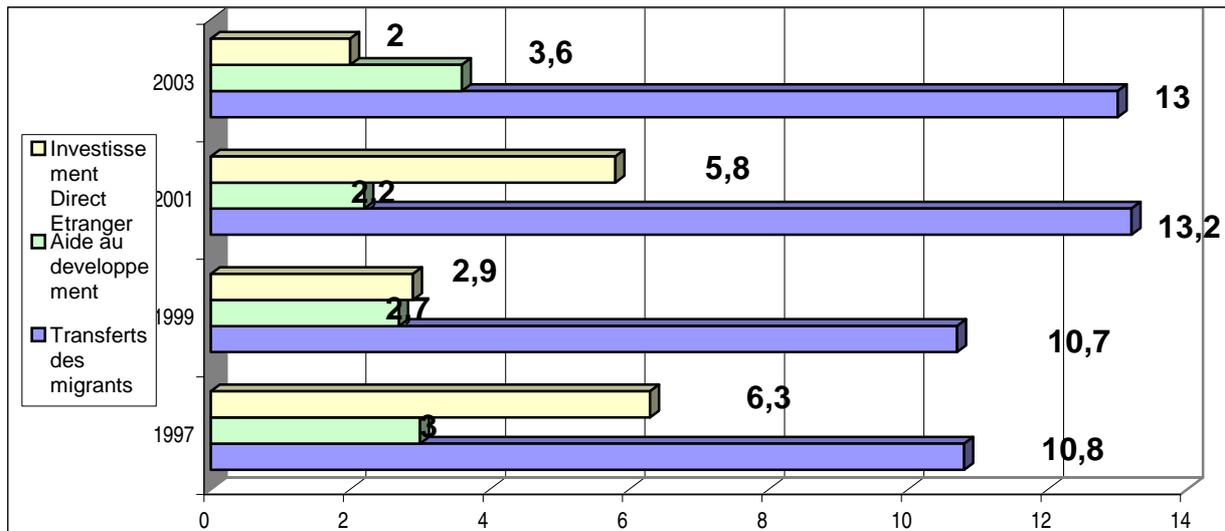
En Tunisie, il est à noter que les transferts ont tendance à être plus faibles dans les régions plus défavorisées, et plus élevés dans les régions les plus riches. Aussi, si les transferts ne semblent pas inverser l'ordre des choses, ils constituent souvent le seul revenu pour des familles entières dans ces régions largement minées par le chômage et le sous-emploi. Ces fonds sont souvent utilisés à des fins de consommation courante, et permettent à de nombreuses familles de subvenir à leurs besoins quotidiens.

Tous ces transferts demeurent un indicateur de l'attachement affectif des migrants à leur pays d'origine. Pour le Maroc, les informations disponibles sur la base d'une enquête réalisée par des chercheurs de l'Institut National de la Statistique et d'Economie Appliquée, auprès d'un échantillon de 1.239 migrants, indiquent que plus de 9 migrants marocains sur 10 (94%) ont déclaré avoir transféré des fonds au Maroc durant les cinq années couvertes par l'enquête, et près de 60% ont affirmé avoir transféré au moins un quart de leurs revenus annuels<sup>30</sup>.

<sup>29</sup> Les canaux de transferts marocains officiels se répartissent entre 62% pour les virements bancaires, 28% pour les billets de banque et 10% pour les virements postaux.

<sup>30</sup> INSEA : Les Marocains résidant à l'étranger. Une enquête socio-économique. Imprimerie El Maarif El Jadida. 2000

**Graph. 6 : Transferts de migrants, Investissement direct étranger, aide au développement en Afrique du nord et Moyen-Orient**



Source : Les études nationales

Ainsi, nous voyons que les transferts des migrants représentent pour les pays d'Afrique du Nord et du Moyen orient 3 à 4 fois l'équivalent de l'aide au développement selon les années, et 2 à 4 fois l'équivalent des investissements directs étrangers.

### 2.3. Les transferts : la France – principal pays émetteur

La répartition de ces transferts par pays reflète l'importance du stock migratoire dans les différents pays d'accueil. En effet, 96,25% des fonds transférés en Algérie proviennent de France. Pour les Tunisiens, en 2004, 90,5% des transferts proviennent d'Europe dont plus de la moitié de France, puis de l'Allemagne et de l'Italie. Pour le Maroc, aussi, l'Europe est prépondérante avec 91% des transferts, mais une concentration moindre pour la France (44,5%) suivie par l'Italie et l'Espagne.

Aussi, le montant des transferts varie d'un pays à l'autre, et cela est essentiellement dû aux revenus, au mode de vie, à la présence de la famille à l'étranger, aux projets futurs (retour au pays d'origine ou installation dans le pays d'accueil). On peut déceler un comportement nouveau chez l'immigré : il a tendance à s'installer définitivement dans le pays d'accueil et donc y réalise ses projets, y installe sa résidence et y dépose son épargne... En effet, « le montant des transferts monétaires est directement proportionnel au nombre des membres de la famille restés dans le pays d'origine et inversement proportionnel au nombre des membres de la famille qui vivent dans le pays d'accueil »<sup>31</sup>.

Dès lors, la pérennité des transferts est à analyser avec beaucoup de prudence. En effet, ces transferts pourraient évoluer de la même manière que la population immigrée. L'immigration des années 70 était une immigration de masse composée de personnes ayant un bas niveau d'instruction et sans qualification. Aujourd'hui, du fait des restrictions aux frontières des pays

<sup>31</sup> Mondialisation et migration qualifiée, Enrico Todisco, in Migration et avenir, vol 14, n°79, janvier février 2002 p 210

européens, la migration n'est officiellement ouverte qu'aux migrants qualifiés<sup>32</sup>. Or, ceux-ci vivent dans de meilleures conditions et ont « les moyens de dépenser davantage et d'épargner proportionnellement moins... d'autant plus qu'ils immigreront en famille, de sorte que l'épargne qui pouvait être envoyée, est consommée dans le pays d'accueil »<sup>33</sup>. Cependant, même si les transferts matériels de ces personnes sont limités, les transferts immatériels eux, varieraient en sens inverse. En effet, ces travailleurs qualifiés, notamment les scientifiques, ceux qui sont hautement qualifiés, sont les seuls à pouvoir apporter les connaissances scientifiques et techniques dont leur pays d'origine a besoin.

#### **2.4. Des investissements peu productifs**

Pour les migrants marocains, l'investissement dans l'immobilier représente le placement de prédilection. Ce constat est confirmé par différentes enquêtes menées depuis plus de 35 ans. Les conclusions de ces différentes investigations mettent en évidence ce constat<sup>34</sup>.

Les informations fournies par le Club des Investisseurs Marocains de l'Etranger (CIME) indiquent que la création d'entreprises par les migrants dans leur pays d'origine concerne essentiellement les petites, voire très petites, entreprises. Cette physionomie de l'investissement est confirmée par l'enquête réalisée par la Fondation Hassan II, dont les conclusions révèlent que 40% des projets présentés par les MRE ont un capital ne dépassant pas les 500.000 dirhams. Ceux qui mobilisent un capital de 5 millions de dirhams ne représentent que 14% de l'ensemble.

Au Maroc, l'enquête réalisée par l'INSEA livre des informations intéressantes sur les investissements des migrants au Maroc. En effet, là aussi, l'immobilier est très largement dominant, avec 83% des investissements. L'industrie n'a bénéficié que de 1,3% des investissements, l'agriculture 7,5%, et les services 8,2%.

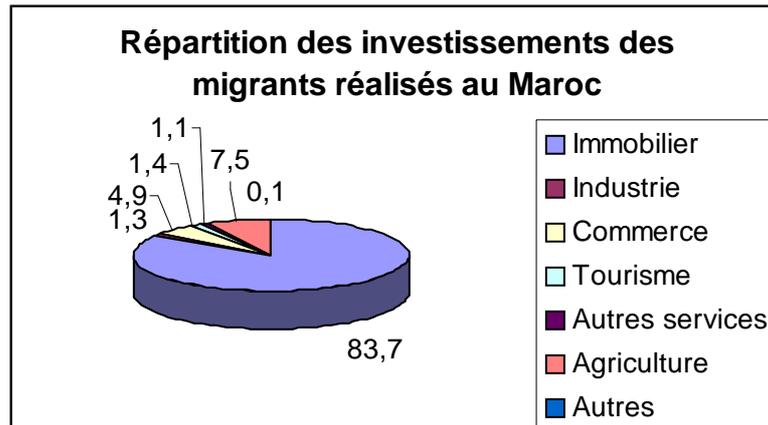
---

<sup>32</sup> Ce qualificatif renferme d'après Enrico Todisco la typologie suivante : migration de scientifiques de chercheurs, de spécialistes, migration d'experts internationaux, migration de fonctionnaires internationaux, migration de PDG de multinationales, Migrations d'artistes, d'acteurs... et de professionnels du tourisme, migration de professionnel du sport, migration de travailleurs spécialisés,

<sup>33</sup> Mondialisation et migration qualifiée, Enrico Todisco, in Migration et avenir, vol 14, n°79, janvier février 2002 pp 213-214

<sup>34</sup> Cet investissement constitue d'abord un signe de réussite sociale, mais en même temps, il représente pour l'immigré vivant loin de chez lui une charge affective, il a une valeur symbolique. Dans une perspective de retour, la construction d'un logement dans le pays d'origine constitue pour l'immigré une véritable sécurité contre les aléas de la vie.

Graph. 7 : Répartition des investissements réalisés au Maroc (en %)



Source : INSEA, 2003

L'enquête a interrogé également les migrants sur leurs projets d'investissement : 57% ont des projets au Maroc, 14% dans les pays de résidence. Ce qui est important à relever, c'est la nouvelle configuration des secteurs ciblés. L'agriculture disparaît dans les projets à l'étranger, et le tertiaire continue de susciter l'intérêt des migrants. Ce secteur devient privilégié au Maroc : 44,8% des projets, répartis entre 27,4% pour le commerce, 12,1% pour le tourisme et 5,3% pour les autres services. L'industrie, en dépit d'une augmentation du pourcentage, demeure un secteur peu convoité par les migrants. Concernant l'ensemble de ces projets, il est évident qu'il s'agit d'intentions d'investir dont on ne peut évaluer le taux de réalisation. Néanmoins, certaines données révèlent un changement significatif du comportement des migrants à l'égard de l'investissement au Maroc, signe de l'émergence d'une culture de l'entreprise. Les Marocains expatriés investissent de nouveaux champs économiques : la bourse, l'agriculture, l'élevage, le commerce, le tourisme et les PMI dans certaines branches (boulangerie, pâtisserie, confection...). Des secteurs de pointe sont également investis comme les nouvelles technologies de l'information et de la communication, prélude à un transfert de technologie dont les acteurs sont les Marocains Résidant à l'Etranger.

Les informations disponibles sur les projets agréés au profit des Tunisiens résidant à l'étranger démontrent également que le fait immobilier est aussi largement prépondérant. Pour les autres secteurs, les deux tiers de ces projets concernent le secteur des services, plus du quart l'industrie, et moins de 10% l'agriculture. En effet, les Tunisiens résidant à l'étranger ont créé 8.763 projets avec 38.265 emplois et 321,322 MD investis entre 1988 et 2004 soit une moyenne de 515 projets agréés, 2.251 emplois et 18,901 MD d'investissement par an. Plus de la moitié des créations d'emploi l'ont été dans l'industrie, 45% dans les services et moins de 4% dans l'agriculture. Ceci reflète bien la moyenne sectorielle qui est de 8 emplois par projet dans l'industrie, 3 pour les services et 2 pour l'agriculture. Ainsi, aussi bien le nombre d'emplois créés par projet, que les investissements par projet montrent la faible intensité capitalistique de ces projets et leur taille réduite.

Il faut noter également que, en dépit des nombreux avantages accordés<sup>35</sup> aux Tunisiens résidant à l'étranger pour canaliser les investissements vers des projets réellement productifs,

<sup>35</sup> La franchise douanière sur les équipements nécessaires pour les besoins d'un projet économique, importés en vertu de l'article 33 de la loi 74-10 ; La promulgation de la loi 88-60 généralisant les avantages de la franchise douanière aux Tunisiens non-résidents sans exigence du retour définitif; la convertibilité courante du Dinar entrée en vigueur en août 1993. et tous les autres avantages des IDE.

les résultats ne semblent pas être à la hauteur des attentes. En effet, la contribution des résidents à l'étranger à l'effort d'investissement national n'a pas dépassé 0,5%<sup>36</sup>. Une enquête menée par l'OTE<sup>37</sup> auprès d'un échantillon des participants à la rencontre « des hommes d'affaires tunisiens en Europe » en 1999 donne plusieurs explications : le manque d'information sur les opportunités d'investissement (84%), et les difficultés dues aux démarches administratives (65%) et à l'accès au crédit. Une enquête menée par l'INSEA pour les Marocains à l'étranger révèle les mêmes difficultés. Aussi, force est de constater que le drainage de ces investissements demeure extrêmement conditionné par la qualité de l'environnement dans lequel l'immigré est amené à évoluer. « Cet environnement est constitué par un ensemble de variables couvrant plusieurs espaces et conditionnant la viabilité des projets à entreprendre »<sup>38</sup>.

Par ailleurs, la répartition régionale des investissements réalisés indique une préférence nette pour le Grand Tunis et les régions côtières, c'est-à-dire pour les zones les plus favorisées et les plus développées du pays. A cet égard, au Maroc aussi, l'absence de structures d'accueil peut provoquer une orientation de ressources au profit de régions plus développées. Ainsi la région de Casablanca draine une grande partie des ressources notamment par le biais du développement de son système bancaire, contrairement aux provinces de l'oriental et du Rif, pourtant principaux foyers de la migration mais pauvres en infrastructures.

La migration des compétences introduit une nouvelle donnée dans ce débat sur les transferts. En effet, il est de plus en plus attendu de ces compétences qu'elles mettent à contribution leurs réseaux commerciaux et sociaux, leur savoir et connaissances au profit du pays d'origine. Ces transferts immatériels qui ont « une logique sociale double » dans le sens où ces immigrés peuvent participer « aux dialogues des cultures » et contribuer « à la mise à niveau des systèmes éducatifs et de la recherche développement »<sup>39</sup>, intéressent de plus en plus les décideurs et les chercheurs. Pour le Haut Conseil de la Coopération Internationale français, « la "multi-appartenance" culturelle de ces personnes est porteuse d'une "valeur ajoutée" : ce sont des médiateurs ou des passeurs de culture incontestables (...) du fait de leur "double référence, elles détiennent un "avantage comparatif" qui les met en position logique de médiateur entre les cultures, les pratiques et les savoirs... »<sup>40</sup>.

### 3. La gestion de la mobilité des travailleurs

La question de la gestion de la mobilité des travailleurs s'est posée avec beaucoup d'acuité compte tenu, d'une part, de l'accentuation du phénomène de l'immigration irrégulière, d'autre part des départs ou du non retour des personnes qualifiées. Soulignons de prime abord que la gestion des flux migratoires et de la mobilité des travailleurs toutes qualifications confondues n'est plus du seul ressort des pouvoirs publics. En effet, l'on a vu progressivement se multiplier et se diversifier les intervenants. Les organismes internationaux - et en particulier ceux habilités en matière de migration par le biais de différents programmes de développement -, des associations internationales et nationales oeuvrant dans le domaine du

<sup>36</sup> 0,6% pour l'industrie, 0,4 pour l'agriculture et 0,5% dans les services. Transferts de fonds et investissements en Tunisie, OTE, p 40

<sup>37</sup> Transfert de fonds et investissement en Tunisie, Office des tunisiens à l'étranger, avril 2000. pp34-35

<sup>38</sup> Dialogue sur la coopération migratoire en méditerranée occidentale, Mohamed KHACHANI, Rabat, 2002. p 14

<sup>39</sup> Maghreb: transfert des migrants, Musette Mohamed Saïb, Réunion d'expert du groupe 5+5, Alger, juin 2005, p1

<sup>40</sup> Le rôle des migrants, élément essentiel d'une nouvelle politique de coopération, Haut Conseil d la Coopération Internationale, Paris, 2002, p 4, p 9

développement<sup>41</sup>, ainsi que des organismes privés spécialisés dans le placement de la main-d'œuvre qualifiée, sont devenus des parties prenantes actives dans cette gestion.

### 3.1. L'immigration clandestine

Concernant le phénomène de l'immigration clandestine, il y a lieu de souligner que les trois pays du Maghreb sont confrontés à la situation de pays de transit, n'ayant, de plus, que peu de contrôle direct sur leur émigration. En effet, l'arrêt de l'émigration organisée, et le durcissement récent des politiques migratoires européennes ont entraîné une multiplication des formes illégales de départ non seulement des ressortissants maghrébins, mais aussi des ressortissants des pays d'Afrique sub-saharienne et autres. Comme le souligne H. Boubakri<sup>42</sup>, « les migrants d'Afrique sub-saharienne se sont progressivement associés à ceux du Maghreb pour alimenter ces migrations irrégulières et finir par constituer désormais la majorité des personnes impliquées dans ce mouvement. Le spectre s'est élargi à d'autres zones géographiques comme le Moyen-Orient (Kurdes, Irakiens, Palestiniens, Egyptiens), l'Afrique orientale (Somaliens) ou le sous-continent indien (Pakistanais, Sri-lankais) ». Le contrôle des flux incombe, comme le souligne le rapport algérien, à « la gendarmerie nationale et la police des frontières qui sont chargées de contrôler les flux de migrants clandestins. Bien qu'elle enregistre des résultats palpables comme en témoigne l'augmentation des effectifs contrôlés, la tâche de ces deux services se heurte à plusieurs obstacles. En plus de l'insuffisance des moyens techniques et humains spécialisés, ils éprouvent des difficultés à contrôler les mouvements des filières sur une frontière de plus de 15.000 km » (pour ce qui concerne l'Algérie).

De fait, l'action des autorités chargées de contrôler les flux des migrants en situation irrégulière a pris trois formes :

#### - Les arrestations :

La lecture des statistiques relatives au nombre de migrants clandestins arrêtés confirme que le phénomène de l'immigration illégale est en progression constante. Pour l'Algérie par exemple, « au premier semestre de l'année en cours, 3.234 migrants clandestins ont été arrêtés pour séjour illégal. En 2004, ce nombre a atteint 5.680 personnes, et en 2003, il est de l'ordre

---

<sup>41</sup> L'expérience menée au Maroc par une ONG française, Migration et Développement (M&D) et une autre, marocaine du même nom ( qui a servi d'écran à la première jusqu'en 1998 avant de devenir autonome) présente à cet égard un intérêt particulier. Ces ONG accompagnent depuis 15 ans des actions de développement dans des régions du Maroc dont les migrants sont originaires. Depuis l'année 2000, mue par les mêmes objectifs de développement local et afin de mieux fixer les populations dans leur terroir, l'action de M&D a été étendue aux activités génératrices de revenus. Ce nouveau chantier est lancé en concertation entre 150 acteurs du développement de la province de Taroudant dans la région du Sous permettant de choisir et de préparer des projets économiques générateurs de revenus. Ces actions mobilisent de nombreux partenaires des deux rives de la Méditerranée: associations de migrants, associations villageoises, ONG, élus et administrations du pays d'origine et du pays d'accueil, bailleurs de fonds et compétences de toutes sortes dans une démarche concertée. ( La Lettre de Migrations & Développement, 2002).

Depuis l'an 2000 les actions de M&D s'étendent en Algérie. C'est la similitude des problèmes rencontrés par les villageois algériens qui a amené les membres de la communauté immigrée algérienne, relais des organisations villageoises, à solliciter le soutien de M&D pour monter des actions de même nature dans ce pays. Compte tenu du rôle qu'elle a joué dans le développement local, en particulier au sud du Maroc, il serait intéressant de généraliser cette expérience aux autres pays du Maghreb.

<sup>42</sup> Hassen BOUBAKRI, Migrations de transit entre la Tunisie, la Libye et l'Afrique sub-saharienne : Etude du cas du grand Tunis, Conférence régionale sur ' les migrants dans les pays de transit : partage de responsabilité en matière de gestion et de protection', Istanbul, 30 septembre- 1<sup>er</sup> octobre, 2004, p3.

de 4.870 personnes. Pour la période 1992-2003, le nombre d'étrangers entrés clandestinement en Algérie a atteint, d'après le ministre du travail et de la sécurité sociale 28.800 personnes ».

#### **- L'emprisonnement et le refoulement :**

Les personnes arrêtées pour séjour illégal sont reconduites aux frontières ou incarcérées après leur jugement pour des chefs d'inculpation divers. Les chiffres de la gendarmerie nationale algérienne, par exemple, donnent une idée assez claire sur ce phénomène. Au premier semestre de 2005, 2.244 migrants clandestins ont été refoulés et 815 incarcérés. En 2004, ce nombre est respectivement de l'ordre de 2.000 et 1.259.

#### **- Le contrôle tolérant :**

De plus, pour des raisons diverses, les autorités algériennes se montrent indulgentes et tolérantes à l'égard de la présence temporaire de certaines catégories de ressortissants étrangers sur le territoire algérien. Ainsi, il arrive que pour des raisons humanitaires ces autorités préfèrent éviter le recours systématique au refoulement en autorisant le regroupement des personnes arrêtées sur des sites sous surveillance.

Il semble toutefois que les autorités dans l'ensemble des pays du Maghreb ont pris conscience que leurs efforts en matière de contrôle des flux migrations ne donneront pas de résultats probants à moyen et long terme sans le recours à la coopération régionale et euro-méditerranéenne. C'est la raison par laquelle la coopération tend à devenir l'aune à laquelle se mesure l'efficacité des actions à mettre en œuvre dans ce domaine.

#### **- La coopération avec l'Europe :**

C'est avec les Etats européens que cette coopération a pris de l'ampleur, aussi bien au niveau communautaire que bilatéral.

Sur le plan communautaire, comme on peut le constater à travers la lecture des dispositions des Accords d'Association, un double objectif est recherché : le rapatriement des clandestins, le renforcement des capacités de l'administration des pays du Maghreb en matière de bonne gouvernance des migrations. Dans ce cadre, les autorités des pays du Maghreb ont fait preuve d'une grande disponibilité pour accueillir les rencontres ministérielles et les réunions des experts de sécurité. C'est ainsi qu'Alger et Tunis ont accueilli les rencontres des ministres des affaires étrangères, de l'intérieur et de la justice appartenant au forum des 5+5, la réunion euro-méditerranéenne des experts en immigration.

Les trois pays se sont ainsi inscrits dans une perspective de collaboration avec les pays de l'Union européenne dans la lutte contre l'immigration clandestine. Des accords de rapatriement et de réadmission ont été conclus, et l'idée de mettre en place des centres de transit a été avancée. Des négociations sont en cours avec la Libye ; les autres pays, eux, ont indiqué qu'ils refusaient cette « externalisation » de la question migratoire. Au Maroc, la société civile a mené une campagne contre la création de ces centres. Dans la même ligne, et comme le souligne le rapport algérien, « L'Etat algérien s'est montré hostile au projet germano-italien visant à l'établissement des camps de transit sur le territoire algérien en considérant que ce projet humain est insuffisant. Il propose à la place la promotion de la solidarité, la concertation et l'ouverture des réunions du forum 5+5 sur la question de la migration aux Etats de la région de Sahel. (...) En proposant d'associer les pays du Sahel, l'Algérie tente de lier la maîtrise de la gestion de l'immigration illégale à la promotion d'une dynamique régionale. C'est dans cette perspective que s'inscrit sa participation active au

NEPAD et sa coopération avec les services de sécurité des pays de la région, en concluant un accord de coopération avec la gendarmerie malienne et en participant à des manœuvres militaires communes avec la contribution des éléments de l'armée américaine dans le Sahara au cours du mois de juillet 2005 ».

Au niveau bilatéral, la coopération en matière de gestion des migrations a couvert aussi bien les pays directement touchés par les flux de l'immigration clandestine (la France, l'Espagne et l'Italie) que les autres pays d'installation de migrants maghrébins comme le Royaume Uni, l'Allemagne et la Belgique. Les domaines de cette coopération portent également sur le soutien technique, en matière d'équipement, d'échange de l'information, et la formation. De même, souligne le rapport algérien, cette coopération a un volet juridique pour former et préparer les magistrats algériens à traiter des affaires relatives à l'immigration illégale. Le renforcement des capacités de l'administration algérienne pour l'identification des documents des migrants n'est pas négligé.

### **3.2. La gestion de la mobilité des compétences**

Afin de situer cette question dans son contexte international, il convient de souligner que la mobilité du savoir est devenue un phénomène mondial. Mais si le phénomène pénalise particulièrement les PVD, le continent le plus affecté par cette hémorragie, compte tenu de ses besoins en cadres, demeure sans aucun doute l'Afrique. Durant les dernières décennies, le continent aurait perdu 30% de sa main d'œuvre hautement qualifiée. On estime actuellement qu'un Africain sur trois qui possède un diplôme universitaire travaille en dehors de l'Afrique<sup>43</sup>. Dans ce continent, le Maghreb devient de plus en plus un foyer d'émigration des compétences.

Si nous disposons de données statistiques plus ou moins fiables sur la migration économique, l'évaluation de celle des élites scientifiques demeure une tâche complexe ; le phénomène est difficile à mesurer.

Force est de constater, cependant, que cet exode des élites peut être stimulé par un séjour d'études dans les pays d'accueil. Il faut rappeler à ce propos que, selon les données disponibles, plus de 13% des 34.430 étudiants marocains poursuivant leurs études à l'étranger en 1997<sup>44</sup> sont restés dans ces pays. Ils font partie de ce stock global d'étudiants étrangers qui, selon les estimations de l'UNESCO (1997), s'élève à 1,5 millions répartis sur une cinquantaine de pays, mais dont les destinations privilégiées demeurent les Etats-Unis (29% du stock), et la France (11% du stock)<sup>45</sup>.

Cette tendance est soutenue par la concurrence acharnée qui existe entre les pays du Nord. Déficitaires sur les mêmes segments du marché de travail, ils orientent leurs efforts de recrutement vers certains pays en développement qui ont mis sur place, au prix de très gros efforts, des systèmes d'éducation performants. Les branches où l'on enregistre le plus grand déficit, et qui donnent lieu à une « guerre des talents », correspondant essentiellement aux

<sup>43</sup> David Sogge : Une nécessaire réforme de l'aide internationale. Le Monde Diplomatique . Septembre 2004.

<sup>44</sup> Annuaire statistique de l'UNESCO 1997

<sup>45</sup> Viennent après l'Allemagne (146.000 étudiants étrangers), le Royaume-Uni (129.000 en 1993-1994), la Fédération de Russie ( 73.000 en 1994-1995), le Japon avec 51.000, suivi de l'Australie avec 42.000, le Canada avec 35.000, la Belgique avec 35.000 et la Suisse avec 25.000 pour l'année 1993-1994.

secteurs de pointe, notamment les Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC). Dans les pays d'accueil, la dureté des législations en matière d'immigration est rendue flexible, les politiques d'immigration de plus en plus restrictives sont ajustées en fonction des besoins du marché en personnel hautement qualifié.

En France, un grand nombre de chercheurs étrangers, dont la formation est du niveau du doctorat ou plus, travaillent au Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS). Les pays du Maghreb comptent plus de 1.600 chercheurs rattachés à cette institution dont 800 Marocains. A ces élites, il faut ajouter ceux travaillant dans les universités et autres instituts spécialisés<sup>46</sup>.

Compte tenu des besoins formulés par les entreprises, une circulaire du Ministère de l'emploi et de la solidarité français du 16 juillet 1998 a autorisé le recrutement à l'étranger d'informaticiens et d'ingénieurs et supprimé pour ces catégories la procédure d'opposabilité de la situation de l'emploi. En 2001, 4.000 cadres ont été recrutés sur cette base, originaires du Maroc, de la Roumanie et du Liban. De même, 8.000 médecins hospitaliers originaires du Maghreb, d'Afrique Noire et du Moyen Orient exercent dans les hôpitaux français. « Sans eux, la médecine hospitalière française serait dans l'incapacité absolue de fonctionner »<sup>47</sup>.

Si les recrutements intéressent une gamme variée de diplômés, ils demeurent néanmoins focalisés sur certaines spécialités telles les NTIC. C'est l'intérêt porté à ces spécialistes qui explique pourquoi les lauréats les plus convoités au Maroc sont ceux des 3 grandes écoles : l'Institut National des Postes et Télécommunications (INPT), l'Ecole Nationale Supérieure d'Informatique et d'Analyse de Système (ENSIAS) et l'Ecole Mohammedia des Ingénieurs (EMI) dont 50% à 60% des lauréats de la promotion 2000 étaient, selon un quotidien marocain, « déjà partis ou en partance au moment de la cérémonie de clôture »<sup>48</sup>.

Mais cette fuite peut concerner également des cadres intermédiaires. C'est le cas des infirmiers. Le déficit dans certains pays du Sud s'alourdit en partie à cause de la « fuite des blouses blanches » pour combler la pénurie dans les pays du Nord. Le Maroc souffre d'une carence d'encadrement de la population par le personnel paramédical avec 10,5 infirmiers pour 100.000 habitants. On est loin de la norme préconisée par l'Organisation Mondiale de la Santé : 1 infirmier pour 300 habitants.<sup>49</sup>

Au vu de cette tendance, la diaspora du savoir commence à prendre de l'importance comme en témoigne la formation d'associations de spécialistes telle l'« Association des Informaticiens Marocains en France » (environ 200 membres), l'« Association Marocaine des Biologistes en France », l'« Association Marocaine des Biologistes aux Etats Unis », la « Moroccan Academic Research scientists » dans le même pays, le « Réseau des intellectuels marocains

---

<sup>46</sup> Parmi ces chercheurs, certains atteignent des niveaux d'excellence dans la recherche de pointe, c'est le cas de Malek Ghallab patron du LAAS ( Laboratoire d'Analyse et d'Architecture des Systèmes), qui dirige, depuis 1995, le groupe de recherche en robotique et intelligence artificielle, une unité du CNRS rassemblant 360 chercheurs et 26 laboratoires associés. Cf . Les 100 qui font bouger Toulouse In L'EXPRESS N° 2525 du 25 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 1999 . Un autre cas , Kamal Oudghiri ingénieur rattaché à la NASA a été le responsable de communication entre la NASA et les robots envoyés sur la planète Mars.

<sup>47</sup> Tandonnet Maxime: Migrations : la nouvelle vague. L'Harmattan. 2003., p 34.

<sup>48</sup> LIBERATION du 30/11/2000

<sup>49</sup> Voir : Le Matin du Sahara du 18 février 2003 & « La pénurie d'infirmiers se fait toujours sentir à Genève », in La Tribune de Genève du 26 mars 2003.

en Europe », l'association « Savoir et Développement », qui regroupe des compétences appartenant à différents espaces du savoir (200 membres).

Pour l'Algérie, en s'insérant dans le marché du travail des pays de séjour, les émigrés ont accumulé un capital d'expérience professionnelle, des compétences techniques et scientifiques et un savoir-faire que le pays d'origine peut mobiliser dans son développement.

Pour savoir dans quelle mesure le capital acquis en exil peut apporter une valeur ajoutée à la société, il y a lieu d'analyser l'impact de l'insertion dans les secteurs de travail dans les pays de séjour sur la société d'origine. Ainsi, on peut voir dans quelle mesure cette insertion peut satisfaire les besoins de l'économie algérienne.

Organisée selon les mécanismes de la Noria, l'émigration vers la France au cours de la période coloniale a assuré tout à la fois la reproduction de la main d'œuvre agricole et l'insertion dans de nouveaux secteurs du travail salarié pour accumuler des ressources financières indispensables à la survie du système traditionnel. L'organisation de la migration sous forme d'envois organisés après l'indépendance de l'Algérie n'a pas permis de poursuivre l'émigration dans le cadre de ce modèle. Les nouveaux flux ont certes réduit les pressions du marché de l'emploi, mais ils n'ont pas permis d'améliorer la production du travail agricole ni de l'activité économique en général par le transfert de nouvelles connaissances, dans la mesure où les effectifs des migrants étaient employés dans les secteurs tels que les BTP, peu développés, par ailleurs, dans le pays d'origine.

L'arrêt de l'émigration en 1973 a révélé un nouvel aspect de la problématique de la migration et du marché de travail. Le problème posé était le suivant : la migration entraîne un déficit de la main d'œuvre qualifiée et par voie de conséquence une régression du niveau de qualifications des effectifs recrutés. Pour illustrer cette analyse, on peut citer certains secteurs dans lesquels l'émigration est à la fois un facteur de réduction des pressions sur le marché de l'emploi et de régression de niveau de qualification des effectifs.

L'agriculture a amorcé sa crise de productivité au moment où les candidats à l'émigration se faisaient recruter en masse parmi la population rurale. La logique de l'adéquation émigration et reproduction de la main d'œuvre agricole du temps du système de la Noria a disparu pour laisser place à un nouveau système qui a absorbé le surplus des travailleurs ruraux, mais a provoqué une cassure dans la transmission du savoir-faire agricole.

Le secteur de la santé est l'un des secteurs les plus affectés par l'émigration en matière de maintien du niveau de qualifications et de la qualité des prestations. Les médecins qui partent, en particulier dans certaines spécialités telle que chirurgie, ne sont pas remplacés par de nouvelles recrues possédant des qualifications susceptibles de maintenir le niveau des prestations. L'exil des spécialistes a également affecté la qualité de la formation de nouveaux médecins, notamment dans certaines spécialités telle que la cardiologie. A cette difficulté de maintenir le niveau des qualifications et de la qualité des services s'ajoute la mauvaise gestion des effectifs qui est à l'origine du déficit de médecins spécialistes dans les régions du Sud. Devant le refus des médecins de sexe féminin d'accepter leur affectation dans ces régions, le Ministère algérien de la santé se retrouve à envisager de recruter des spécialistes étrangers.

Le secteur de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique souffre également de l'exil forcé ou volontaire d'une partie des enseignants et des chercheurs de rang magistral. Le

déficit causé par ces départs est estimé à plus de 2.000 enseignants et à quelques milliers de chercheurs, en particulier pour réaliser les projets du Programme national de recherche. Les nouveaux besoins se chiffrent, d'après le Ministère algérien de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, à plus de 4.000 enseignants et plusieurs milliers de chercheurs. Pour faire face à cette situation, le Ministère a mis en œuvre, avec peu de succès, un projet de recrutement de professeurs étrangers.

Le secteur des BTP enregistre un déficit dans certaines qualifications, notamment pour réaliser le projet de construction d'un million de logements. Le président de l'Union Générale des Entrepreneurs Algériens a donc demandé au gouvernement algérien de recourir à l'importation de travailleurs étrangers qualifiés, en complément des contingents chinois et égyptiens.

Le secteur de la création artistique et de la communication n'a pas échappé à l'effet de l'exil. Le départ de beaucoup d'artistes au talent confirmé, de journalistes expérimentés et d'hommes de lettres et de théâtre de notoriété reconnue a provoqué une régression du niveau ainsi que de la qualité de la production. Ces personnes ont été remplacées par de nouveaux diplômés qui n'ont pas le même profil ni les mêmes compétences.

Bien qu'il figure parmi les secteurs qui enregistrent de fréquents départs vers l'étranger, le secteur de l'informatique ne semble pas souffrir de l'émigration. La raison réside dans l'orientation des activités de ce secteur : davantage vers la commercialisation et moins vers la recherche et le développement. Ceux qui partent possèdent des qualifications de haut niveau, mais leur remplacement ne semble pas poser de problèmes majeurs dans la mesure où les profils recherchés pour des activités de commercialisation ne nécessitent pas de qualification de même niveau.

S'agissant de la gestion de la mobilité des compétences, l'analyse des expériences des trois pays révèle des similitudes mais aussi des dissemblances.

Il convient de souligner au passage que la mobilité des compétences est devenue un phénomène international et qu'on assiste à une concurrence de plus en plus agressive entre les pays pour drainer les personnes qualifiées et surtout hautement qualifiées. Le recrutement par voie d'internet semble s'ajouter aux canaux traditionnels pour accélérer le recrutement et le placement de ces compétences. Cette concurrence était même à l'origine de réaménagements successifs des lois sur l'immigration. Certes, tous les pays quel que soit leur niveau de développement connaissent ce phénomène. Néanmoins, les pays en développement semblent les plus pénalisés, étant donné que l'Afrique par exemple aurait perdu trente pour cent de sa main-d'œuvre hautement qualifiée. Ce phénomène se trouve amplifié par le nombre important d'étudiants qui ne reviennent pas à la suite d'un séjour d'études dans les pays développés.

- *Les similitudes*

Les trois pays semblent connaître la même situation quant au départ ou au non-retour de leurs ressources humaines qualifiées et hautement qualifiées avec toutefois des divergences relatives au volume. Il apparaît en effet que l'Algérie a perdu plus de compétences que le Maroc et la Tunisie, en particulier au cours de la période d'instabilité politique des années 90. Ce qui semble les réunir aussi, c'est la nature des qualifications dont disposent les migrants. A cet égard, les trois rapports ont souligné le fait que cette migration des compétences touche en particulier les spécialistes dans les technologies de l'information et de la communication, les

universitaires enseignants-chercheurs ainsi que les médecins. Le plus grand nombre s'est orienté vers la France ainsi que vers les pays de l'Amérique du Nord. Ces deux destinations concernent en particulier les migrations individuelles alors que les migrations organisées de compétences se dirigent tout particulièrement vers les pays du Golfe arabe et au profit d'organismes internationaux.

- *Les dissemblances*

Celles-ci concernent les actions initiées et préconisées pour gérer la mobilité des compétences. A cet égard, force est de constater que les trois pays n'ont pas pris en même temps conscience de l'importance d'une gestion active de la mobilité des compétences.

En effet, l'Algérie semble au début d'un processus d'élaboration d'une politique de mobilisation de ses ressources humaines hautement qualifiées, alors qu'il apparaît que c'est le pays du Maghreb qui a le plus souffert du départ et du non-retour des compétences au cours des années d'instabilité politique.

La Tunisie dispose d'une tradition de gestion de la mobilité des compétences à travers, en particulier, l'Agence Tunisienne de Coopération Technique. Appuyée par des partenaires institutionnels internationaux et régionaux, l'A.T.C.T gère plus de 8.000 dossiers d'experts et de cadres tunisiens qu'elle a pu placer auprès de pays demandeurs ainsi qu'auprès d'organisations régionales et internationales. Il s'agit donc d'une gestion institutionnelle qui pourrait avoir des retombées positives et sur la Tunisie et sur les pays bénéficiaires des apports de ces compétences, ainsi qu'un exemple édifiant de coopération sud-sud.

Sur un autre registre, le Ministère tunisien de l'enseignement supérieur dispose d'un répertoire des compétences universitaires tunisiennes à l'étranger auxquelles les universités tunisiennes font appel pour dispenser des enseignements au cours de périodes bloquées (1 à 2 semaines), et qui sont rémunérées comme des enseignants-chercheurs titulaires en poste. Ces enseignants interviennent, par ailleurs, dans les concours de recrutement et de promotion des enseignants universitaires ainsi que pour encadrer des mémoires et des thèses. Ces compétences universitaires interviennent enfin pour faciliter l'inscription des étudiants dans les universités étrangères.

L'expérience du Maroc se distingue par la diversité des domaines dans lesquels les compétences marocaines sont sollicitées. En effet, de la création de laboratoires de recherches à l'élaboration des stratégies sectorielles de développement en passant par le projet de création d'un pôle de compétences euro-méditerranéen en micro technologies et nanotechnologies ou par celui de traitement des déchets urbains, ces différentes expériences témoignent de cette diversité et montrent l'étendue des domaines dans lesquels la participation des compétences expatriées pourrait être sollicitée.

Au-delà de ces expériences, les trois rapports ont souligné l'intérêt de mettre à contribution la coopération entre les pays des deux rives de la Méditerranée en vue de donner plus de sens au rôle de la migration pour le développement des pays d'origine des migrants.

- *Les déterminants du phénomène*

La fuite des compétences est le produit d'une conjonction de plusieurs facteurs. Les logiques qui expliquent cet exode sont endogènes et exogènes (push an pull factors)<sup>50</sup>.

(I) Les facteurs endogènes sont de différentes natures et ne présentent pas la même intensité dans tous les pays. A côté des facteurs d'ordre économique qui sont parmi les principales causes de la migration sous toutes ses formes, d'autres facteurs motivent les compétences à s'expatrier ; ils sont d'ordre :

- Politique : La carence des mécanismes démocratiques assurant l'égalité des chances à tous les citoyens. Les mécanismes d' « ascension sociale » n'étant pas fondés sur le mérite (la méritocratie), ils n'offrent pas les mêmes chances à tous les citoyens.
- Professionnel : l'incapacité de l'économie nationale à répondre aux aspirations de ceux qui ont acquis un haut niveau de qualification.
- Social : le chômage total ou partiel souvent imputable à l'inadéquation entre la politique de l'enseignement, la politique de l'emploi et la politique scientifique et technologique.
- Cette absence de relais entre l'université et l'économie se trouve aggravée par la défaillance d'un système entrepreneurial qui, au Maroc par exemple, se distingue par le peu d'importance qu'il accorde à la recherche-développement et par un sous-encadrement de l'entreprise. Si l'on exclue les grands groupes industriels tels l'OCP, l'ONA, etc...qui mènent une recherche inscrite dans leur stratégie de développement et qui tentent de développer des liens avec l'université, les PME, qui constituent plus de 95% du tissu industriel marocain, s'intéressent peu à la recherche et sont très peu innovantes<sup>51</sup>.
- La modicité du budget consacré à la recherche, au Maroc par exemple : globalement, les dépenses totales affectées à cette activité sont estimées par l'Observatoire de la Compétitivité Internationale de l'Economie marocaine (l'OCIEM) à moins de 0,3% du PIB, largement inférieur aux taux enregistrés dans les pays développés (2,8% au Japon, 2,4% aux Etats Unis, 2% dans les pays de l'UE) et même à ceux enregistrés en Tunisie et en Algérie (près de 1%) ou dans d'autres pays à niveau de développement intermédiaire, comme l'Inde (1%) et la Corée du Sud (2%).
- A ces carences, on peut ajouter d'autres facteurs tels la faiblesse des moyens de stimulation intellectuelle (laboratoires, bibliothèques, associations professionnelles) et l'inertie bureaucratique (structures hiérarchiques rigides dans les entreprises et les institutions publiques).

(II) Mais l'incubation du projet d'émigrer est souvent nourrie de facteurs exogènes. Le phénomène, comme il a déjà été signalé, est accentué par la forte demande internationale de main d'œuvre qualifiée. La mondialisation en cours joue un rôle important dans l'accélération de cet exode des élites. En effet, le décloisonnement des économies et l'ouverture des marchés ont des conséquences importantes sur l'organisation du travail. Les restructurations des systèmes productifs qui accompagnent ce processus engendrent un accroissement des besoins en personnel hautement qualifié. Dans ces nouvelles configurations organisationnelles, l'innovation joue un rôle central, ce qui requiert « l'existence d'un vivier

<sup>50</sup> Ahmed Zekri : « L'émigration élitiste Sud-Nord ou l'exode des cerveaux: Le cas du Maroc ».In colloque international organisé par l'Association Marocaine d'Etudes et de Recherches sur les Migrations . Op.cit

<sup>51</sup> Selon une enquête, réalisée par le Ministère de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat auprès d'un échantillon de 250 unités industrielles, 50% ont des structures productives désuètes et au niveau de l'encadrement, et en moyenne, sur 100 employés, à peine 5 occupent des fonctions d'encadrement et 6 des fonctions de maîtrise.

important » de compétences scientifiques<sup>52</sup>. Cette réalité s'accompagne de politiques parfois agressives de recrutement comme en témoigne la « Green card » en Allemagne. Ces politiques engendrent la prolifération de sociétés de recrutement et la multiplication des sites spécialisés dans « la chasse aux talents ».

D'autres facteurs exogènes d'ordre professionnel incitent cette élite à passer du stade latent à l'acte d'émigrer : il s'agit d'un environnement attractif dans les pays développés caractérisé par des conditions de travail et de vie séduisantes pour le candidat à l'émigration et sa famille.

En outre, il est à souligner que l'analyse de ce phénomène, mais aussi de l'émigration dans son ensemble, ne doit pas occulter les tendances identifiées en matière de maintien et de renouvellement des facteurs d'appel.

- *Persistence et changement des facteurs d'appel*

Depuis le deuxième choc pétrolier de 1983, on assiste à un changement au niveau des politiques migratoires dans les principaux pays d'immigration sous l'effet, d'une part, de l'obligation pour ces pays de respecter les conventions internationales garantissant, entre autres, le droit d'asile aux personnes persécutées dans leurs pays d'origine ainsi que le droit au regroupement familial des immigrés en situation régulière, et d'autre part, de la consécration de la flexibilité comme mode dominant de régulation économique et sociale<sup>53</sup> ainsi que de l'accroissement des besoins en compétences des économies.

Compte tenu du fait que l'étude porte sur les migrations des travailleurs, l'analyse qui suivra portera sur les deux derniers aspects.

**La flexibilisation** croissante de l'organisation du travail, rendant obsolètes les principes classiques de la standardisation des procédés de travail et de la spécialisation, a constitué un facteur important d'appel à de nouveaux migrants. La nécessité de disposer d'une main-d'œuvre malléable et adaptable au gré de la conjoncture pour effectuer des travaux temporaires, saisonniers dépréciés socialement, a mis à rude épreuve toutes les mesures prises par les pouvoirs publics dans les pays d'immigration visant à mettre fin aux flux migratoires. Certaines études<sup>54</sup> montrent que les emplois créés dans les pays développés sont pour la plupart des emplois précaires, obéissant à une logique d'externalisation et de désintégration du collectif du travail. Il s'en est suivi un accroissement considérable des formes atypiques d'emploi et une institutionnalisation de relations de travail à géométrie variable. Ces nouveaux emplois n'ont pas suscité l'engouement des travailleurs autochtones, sauf pour une population active féminine en quête d'emplois permettant de concilier responsabilité familiale et désir d'indépendance économique. La flexibilité de l'emploi, mais aussi :

- le maintien dans l'appareil productif de secteurs difficilement dé-localisables et à haut coefficient de main d'œuvre,
- le développement d'une économie souterraine,
- l'accroissement des services d'appoint rendus aux entreprises et aux ménages,
- la prolifération des sociétés de sous-traitance,

<sup>52</sup> Cf. Jamal Bouiyour : « Réseaux scientifiques et techniques et transfert technologique. Quelques éléments d'analyse à travers l'expérience marocaine ». In colloque AMERM cité.

<sup>53</sup> Lotfi SLIMANE, Les transformations sociales et structurelles dans la poursuite des flux migratoires, in Problèmes migratoires en région méditerranéenne, Editeur Reiner Biegel, Tunis, 1998, p 255.

<sup>54</sup> INTERNATIONAL LABOUR ORGANIZATION, key indicators of the labour market, Geneva : ILO, 1999, 550 p

- la reconversion économique de certains migrants permanents, touchés les premiers par le cortège des restructurations économiques successives, devenus travailleurs indépendants ou petits entrepreneurs<sup>55</sup>. (De surcroît, une partie de leurs enfants va connaître une certaine mobilité sociale freinant quelque peu le processus de reproduction d'une main d'œuvre bon marché),

constituent de puissants facteurs d'appel à des primo-migrants et maintiennent une demande récurrente en main d'œuvre acceptant de travailler pour des salaires dérisoires et pendant des plages horaires très irrégulières.

La plupart des pays d'accueil ayant pris la décision d'arrêter officiellement l'immigration organisée, et les pressions productivistes et concurrentielles sur les entreprises s'accroissant, une certaine tolérance<sup>56</sup> a, au début, été observée à l'égard de l'immigration clandestine de main-d'œuvre. Les opérations récurrentes, par la suite, de régularisation dans des pays traditionnels d'accueil (Etats-Unis, France, Belgique) ou dans les nouveaux pays d'immigration (Italie, Espagne) témoignent de cela. Néanmoins, face à la prolifération des réseaux de traite de ces travailleurs irréguliers et devant les drames humains qui ont accompagné cette forme d'immigration, on a assisté à une criminalisation<sup>57</sup> de celle-ci. Dès lors, l'immigration de travail a été « reprise en mains » par les pouvoirs publics. Ces derniers ont multiplié les formules allant des systèmes de quotas ou de « points », ou encore de tirage au sort et de contrat de mission<sup>58</sup>, à l'accord de visas temporaires de travail pour des secteurs en panne de main d'œuvre locale appropriée.

Ce changement dans les politiques migratoires a coïncidé avec une transformation qualitative du mouvement migratoire. Désormais, « l'émigration n'est plus l'affaire de la seule main-d'œuvre manuelle. Elle devient, de plus en plus, l'affaire de cadres, médecins, universitaires et chercheurs »<sup>59</sup>. Ce bouleversement de la migration va alimenter débats et controverses au sujet de la question épineuse de « l'exode des compétences »<sup>60</sup>, et de son lien problématique avec le développement.

**Les besoins en compétences**, induits en particulier par le développement de l'économie du savoir, vont constituer un nouveau facteur d'appel pour l'ensemble des pays développés en quête de ressources humaines qualifiées et hautement qualifiées. Tous les secteurs d'activité ayant procédé à l'informatisation de leurs processus de production et de gestion sont pratiquement devenus des demandeurs potentiels de main d'œuvre compétente, laquelle est parfois devenue rare sur les marchés nationaux du travail. En effet, l'intégration des technologies de l'information et de la communication par un large éventail de secteurs économiques a reconfiguré le profil des emplois créés. Cette nouvelle situation va modifier

---

<sup>55</sup> Hassen BOUBAKRI, Travail indépendant et économie ethnique au sein des communautés issues de l'immigration en Europe occidentale, in Problèmes migratoires en région méditerranéenne, Editeur Reiner Biegel, Tunis, 1998, p 270. Selon une étude réalisée par le greffe du tribunal de commerce de Paris et citée par le quotidien ' 20 Minutes', les Maghrébins sont à la tête de 12347 sociétés sur 302500 que compte la capitale française. [http:// www.menara. ma](http://www.menara.ma)

<sup>56</sup> Lotfi SLIMANE, l'immigration clandestine de main-d'œuvre dans la région bruxelloise, Les Editions Bruylant, Bruxelles, 1995

<sup>57</sup> Philippe FARINE, Les migrations et la mondialisation, Migrations Société, 2002, Vol.14, n° 79 p 161

<sup>58</sup> Pedro VIANNA, Politique migratoire en Europe, Migrations Société, 2002, Vol.14, n° 79 p 153

<sup>59</sup> Mohammed KOUIDRI, L'apport des compétences au développement des pays d'origine, Contexte Maghreb-Europe : du brain-drain à la circulation des compétences, Communication présentée à l'atelier technique des 5+5, Alger, 28 juin 2005.

<sup>60</sup> Nous reviendrons sur cette question ultérieurement.

les termes de la concurrence, non seulement intra-sectorielle, mais aussi inter-sectorielle et internationale, parce que les personnes qui estiment posséder des qualifications qui les rendent compétitives sur le marché international, raisonnent rarement en termes d'établissement définitif dans un seul pays. Cette concurrence internationale a induit l'aménagement des lois sur l'immigration dans plusieurs pays. On sait que le Canada, et notamment le Québec, cherche à se placer en position de force sur le marché international de l'immigration, face au défi de la mobilité des ressources humaines hautement qualifiées. Les Etats-Unis, l'Allemagne et le Royaume-Uni ont également pris des mesures en vue de faciliter l'arrivée de nouveaux migrants disposant de compétences de pointe<sup>61</sup>.

#### **4. Pour des projets de co- développement réfléchis et organisés**

Le dossier de la migration semble, aujourd'hui encore, s'enliser dans les considérations sécuritaires liées, surtout, à la gestion de la clandestinité.

L'effort des trois pays du Maghreb s'oriente vers une co-gestion de ce dossier basée sur la prise en compte des intérêts bien compris des pays des deux rives de la Méditerranée.

Le flux des hautes compétences vers les pays du Nord, même s'il n'est pas encore très bien appréhendé par les pays d'origine, introduit de nouvelles données dans les rapports Maghreb-Europe.

Le fait que ces flux concernent plus particulièrement des profils aux compétences et aux qualifications stratégiques comme celles des ingénieurs, médecins, formateurs et autres spécialités en nouvelles technologies, peut porter de sérieux préjudices au développement des pays d'origine et handicaper leurs possibilités d'accès à l'innovation, à la modernité et à la compétitivité scientifique et technologique internationale de haut niveau.

**Pour l'Algérie**, en matière de gestion de l'installation des Algériens à l'étranger, on relève une volonté d'assurer une meilleure prise en charge de l'émigration à travers plusieurs actions : un effort d'assouplissement des procédures consulaires, la multiplication d'actions de proximité par des visites de travail, le renforcement des liens avec le pays d'origine par l'ouverture des écoles algériennes, l'organisation de manifestations culturelles et de visites au pays, la mobilisation de l'émigration afin qu'elle participe à la vie politique nationale en votant pour ses représentants à l'Assemblée Populaire Nationale (le parlement algérien) et pour élire le président de la République et enfin, en adhérant aux partis présents sur la scène migratoire.

En arrêtant ces nouvelles mesures, l'Etat algérien veut, dans le cadre de son programme d'action et des plans annuels agencés en faveur de l'émigration, concilier le renforcement des liens au pays d'origine et les impératifs d'intégration dans les sociétés de séjour. Cependant, il n'a toujours pas réussi à identifier la forme sociétale de ce rapport, comme en témoigne la multiplication des expressions utilisées dans les textes officiels pour désigner l'installation des Algériens à l'étranger : « Communauté nationale », « Communauté algérienne », « Algériens établis à l'étranger », « Algériens non-résidents et enfin émigration algérienne ».

---

<sup>61</sup> Xx, Mondialisation et migration qualifiée, Migrations Société, 2002, Vol.14, n° 79 p 213

En matière de mobilisation de l'épargne des Algériens établis à l'étranger, l'action de l'Etat algérien s'est limitée aux déclarations d'intention et à des projets sans lendemain en laissant, de la sorte, le champ libre à la multiplication de transferts en nature et au change parallèle.

Depuis quelques années néanmoins, la pratique de placement de la main d'œuvre algérienne qualifiée à l'étranger et plus particulièrement dans les pays d'Amérique du Nord et du Moyen Orient s'est développée. Les organismes qui se sont spécialisés dans cette activité ne sont guère inquiétés par les services administratifs puisqu'ils font paraître leurs annonces dans les journaux, organisent des tests de recrutement et certains possèdent même des locaux.

L'arrêt de l'émigration en 1973 n'a pas empêché le gouvernement algérien de réaliser quelques expériences de placement de la main d'œuvre à l'étranger dans le cadre d'accords de coopération conclus entre l'Algérie et certains pays. Les accords qui gèrent ce placement sont désignés dans la terminologie employée par les accords de principe.

Ces expériences ne sont pas nombreuses pour tirer des conclusions significatives. Elles ont été mises en œuvre pour satisfaire les besoins de trois Etats : le Qatar, les Emirats Arabes Unies et l'Italie.

**Pour le Maroc**, les immigrés, en particulier ceux de la première génération, présentent en général un profil connu : fort taux d'analphabétisme, manque de qualification et de ressources, se réduisant essentiellement aux revenus du travail. Mais ce profil coexiste de plus en plus avec un profil plus évolué né de l'émergence, dans les pays d'accueil, d'une nouvelle catégorie d'immigrés s'adonnant à d'autres activités que la vente de la force de travail et investissant divers espaces économiques et scientifiques.

L'émergence d'une élite d'émigrés marocains semble ouvrir de nouvelles perspectives de coopération et de partenariat avec les pays récepteurs de flux migratoires. La formation d'une « bourgeoisie » dans les sociétés d'accueil est un phénomène qui se développe et qui sera appelé à se consolider dans les décennies à venir. Ces entrepreneurs immigrés pourraient devenir les acteurs de liens d'un type nouveau entre les pays d'origine et les pays d'accueil.

Dans un monde où l'économie du savoir devient le levier du développement, les compétences techniques et professionnelles acquises dans les pays d'accueil, le potentiel important de développement au Maroc, les perspectives de création d'activités nouvelles génératrices d'emplois, représentent des atouts importants qui méritent d'être mis en valeur.

⊕ A cet égard, le Ministère Délégué auprès du Ministère des Affaires étrangères chargé de la Communauté marocaine à l'Etranger a élaboré un programme national pour la mobilisation des compétences marocaines à l'étranger, « Le Forum International des Compétences Marocaines à l'Etranger » (FINCOM). Ce programme constitue, selon le ministre concerné, « un espace qui permettra d'instaurer des liens institutionnels avec les compétences marocaines à l'étranger ». Ce programme compte établir une base de données sur les compétences des Marocains établis à l'étranger, aussi bien du secteur public que privé, il ambitionne :

- d'accompagner ceux qui désirent réaliser des projets économiques au Maroc et d'entreprendre des activités de partenariat avec les milieux associatifs.
- de soutenir la recherche et le développement et la formation induisant une amélioration du système de la recherche.
- d'encourager le transfert de la technologie et du savoir-faire,

- d'encourager l'aide à l'expertise,
- d'élaborer des stratégies sectorielles de développement et
- d'évaluer des projets et programmes de recherche.

Le FINCOM est basé sur l'attraction de l'investissement et du partenariat d'affaires, la synergie entre compétences locales et celles résidant à l'étranger notamment à travers les réseaux de recherche. Ce programme vient de démarrer, il faut attendre pour pouvoir apprécier sa fiabilité.

⊕ Une autre expérience initiée par la société civile, en l'occurrence l'association « Savoir et développement » en matière de transfert de technologie s'inscrit dans la même logique.

L'association qui compte environ 200 membres, se positionne sur des projets à fort impact pour tenter d'apporter des solutions globales à des problèmes d'envergure, qui obèrent le développement du pays. Parmi ces projets :

➤ *Création d'un laboratoire international associé en chimie moléculaire (LIACM)* sur trois grandes thématiques : Chimie et Santé, Nanochimie, Chimie et Environnement. Ce laboratoire sera créé en partenariat entre l'Université Paul Sabatier et ses universités partenaires au Maroc, Mohammed V à Rabat, Sidi Mohammed Ben Abdellah à Fès et El Cadi Ayad à Marrakech.

➤ *Projet de création d'un pôle de compétences Euro Méditerranéen en micro technologies et nanotechnologies* : plusieurs ressortissants marocains sont d'ores et déjà acteurs dans ce domaine tant sur le plan industriel que sur le plan académique. L'association vise à développer un plan d'actions articulé autour d'un pôle d'excellence dans ce domaine intégrant des industriels du domaine et des structures de formation et recherche<sup>62</sup>.

➤ *Assainissement et Préservation de la Ressource en Eau Marocaine (APREM)* : action franco-marocaine de transfert scientifique et technologique sur le traitement des eaux usées, la qualité et la préservation de la ressource en eau.

L'assainissement au Maroc accuse actuellement un sous-équipement en réseaux et ouvrages d'épuration (environ une soixantaine pour tout le Maroc), accompagné de dysfonctionnements importants (environ 20 % sont en fonctionnement). De ce fait, les milieux récepteurs, notamment les milieux aquatiques, sont fortement pollués et perturbés, avec des problèmes préoccupants de santé publique (germes pathogènes, métaux lourds, etc.). Dans ce contexte, le projet APREM a pour but :

- Un état des lieux et des besoins en traitement des eaux usées.
- La réhabilitation des équipements existants.
- La recherche de solutions en vue d'améliorer l'assainissement et le respect de l'environnement.

---

<sup>62</sup> Le pôle de compétences en Micro technologies et Nanotechnologies est une structure privée et elle a pour missions :

- (i) La création immédiate et le développement d'entreprises innovantes dans le domaine des microtechniques et des nanotechnologies ;
- (ii) La formation continue, la recherche appliquée et le développement de produits à haute valeur ajoutée dans les domaines de micro technologies et nanotechnologies ;
- (iii) Le Transfert de technologies pour les PME-PMI.

C'est un projet structurant pour le Maroc tant sur le plan industriel que sur le plan de la formation et de la recherche.

- La réduction des impacts sur les milieux récepteurs.
- Transfert scientifique et technologique dans une logique de développement durable

**Pour la Tunisie**, on peut noter l'action de l'A.T.C.T (Agence Tunisienne pour la Coopération Technique), un établissement public de gestion de la mobilité des compétences, déjà cité plus haut. Créée par la loi du 27 avril 1972, l'A.T.C.T est un établissement public doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière. Elle est chargée de la mise en œuvre de la politique de l'Etat en matière de coopération technique. Elle est dotée de quatre missions<sup>63</sup> :

- L'identification, la sélection et le placement des cadres tunisiens à l'étranger selon les besoins des pays et des organisations régionales et internationales ;
- L'organisation et la gestion des actions de formation et de perfectionnement des cadres d'autres pays ;
- La réalisation d'études de faisabilité de projets à caractère économique institutionnel, social et culturel ;
- La promotion de la coopération technique Sud-Sud et entre pays en développement.

L'A.T.C.T est soutenue dans sa démarche par plusieurs organisations internationales agissant en tant que bailleurs de fonds, dont notamment l'Agence de la Francophonie, la Banque Internationale de Reconstruction et de Développement, et le Programme des Nations Unies pour le Développement. Par ailleurs, elle a tissé des relations avec les institutions régionales telles que la Banque Africaine de Développement, l'Union Européenne, le Fonds Arabe de Développement Economique et social, l'Agence Américaine pour le Développement, l'Agence Japonaise de Coopération Internationale et l'Agence Allemande de la Coopération Technique.

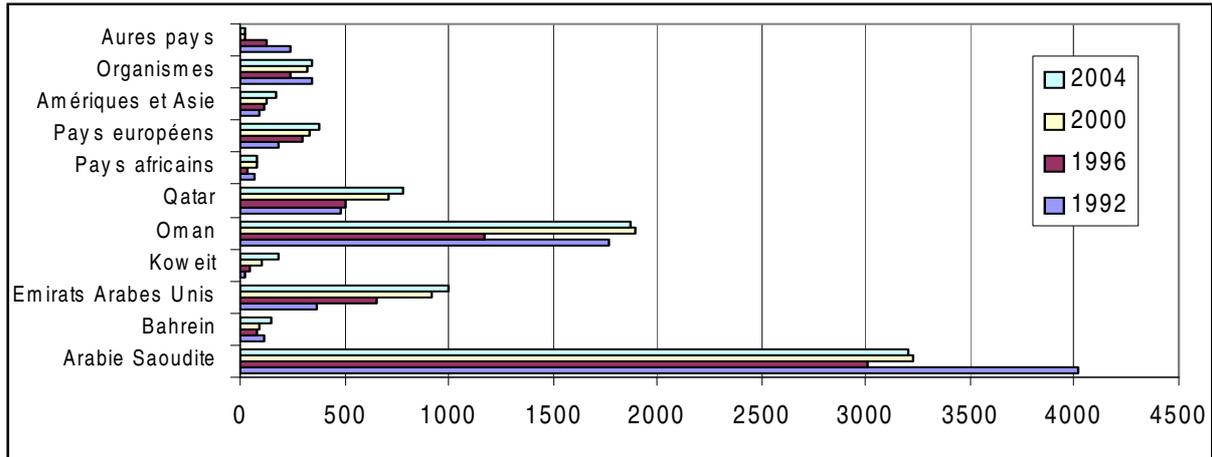
Depuis sa création, l'A.T.C.T a assuré le placement de plus de 20.000 cadres tunisiens à l'étranger ainsi que la formation de 1.700 cadres étrangers dans différents domaines et spécialités. Elle dispose d'une banque de candidatures<sup>64</sup> à qui elle facilite l'accès à des emplois disponibles à l'étranger. De plus, elle assure le suivi de la carrière administrative des cadres tunisiens détachés pour exercer dans le cadre de la coopération technique. Elle gère actuellement plus de 8.000 dossiers d'experts et de cadres répartis dans plusieurs pays, notamment dans les pays du golfe arabe<sup>65</sup>.

---

<sup>63</sup> [http:// www.tunisia-skills.org.tn](http://www.tunisia-skills.org.tn)

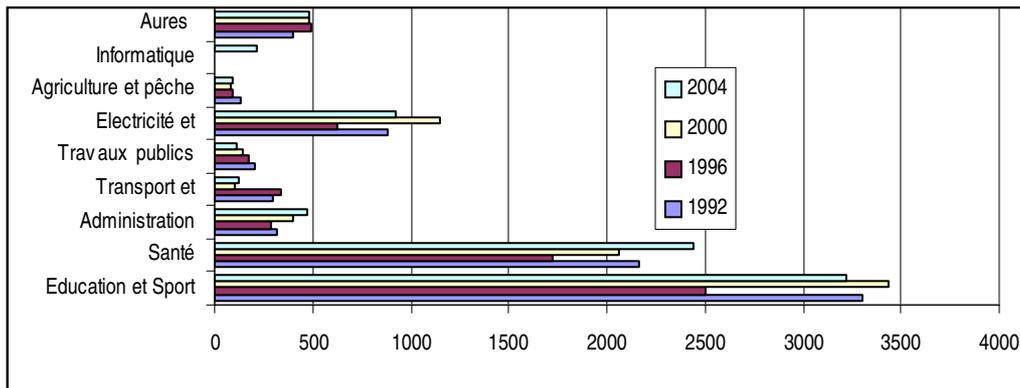
<sup>64</sup> Voir tableau 20 en annexe

<sup>65</sup> Voir tableau 21 en annexe

**Graph. 8 : Évolution des coopérateurs tunisiens par pays d'affectation**

Source : ATCT (2005)

On le voit, cette coopération couvre un éventail assez large de spécialités<sup>66</sup>. Néanmoins, ce sont les domaines de l'enseignement et de la santé qui sont les principaux pourvoyeurs de coopérateurs comme le montre le graphique suivant :

**Graph. 9 : Évolution des coopérateurs tunisiens par secteur d'activité**

Source : ATCT (2005)

Ces profils sont particulièrement recherchés dans les pays du Golfe en raison des besoins de ces pays dans ces domaines. La migration temporaire des médecins et des enseignants tunisiens constitue une solution provisoire au surplus produit par le système éducatif tunisien. De plus, il apparaît que les coopérateurs tunisiens des pays du Golfe procèdent à d'importants transferts d'argent. Cette migration présente ainsi un triple avantage. Cette forme de migration temporaire pourrait constituer un exemple pour un co-développement réussi.

C'est à ce niveau qu'une réflexion sérieuse s'impose tant aux pays d'origine qu'aux pays d'accueil afin de transformer ce potentiel scientifique en autant d'opportunités et de projets concrets de co-développement. Il s'agit là d'enjeux très importants.

A ce jour, la réflexion s'est arrêtée aux bonnes intentions et aux déclarations générales. Une démarche tripartite engageant gouvernements, syndicats, société civile devrait ouvrir la voie à des propositions concrètes de co-développement.

<sup>66</sup> Voir tableau 22 en annexe

## 5. Conclusions et recommandations

Les migrations ont connu, particulièrement au cours des deux dernières décennies, de profondes transformations. A la migration de travailleurs appelés par l'industrie européenne lors des Trente Glorieuses, se sont progressivement substituées une multiplication et une superposition de nouvelles catégories socio-professionnelles de migrants : femmes, mineurs, familles, étudiants, diplômés, artisans, entrepreneurs indépendants ... et depuis peu, de plus en plus de personnes qualifiées justifiant de compétences scientifiques et techniques très élevées. Cette mobilité des compétences commence, dans les pays du Maghreb, comme dans d'autres pays du Sud, à interpeller aussi bien les chercheurs et spécialistes que les décideurs économiques et politiques des pays concernés.

On explique le plus souvent cette accélération récente de la mobilité des compétences par de nombreux facteurs, parmi lesquels :

- le fossé technologique de plus en plus grand entre les pays avancés et les pays émergents et / ou en développement.
- les disparités excessives de salaires entre les pays.
- les exigences de la compétitivité internationale basées sur la compétence et l'innovation.

On sait en outre que certains pays du Nord ont mis en place une vraie politique d'appel de compétences étrangères qualifiées. Ainsi, 40% de la population active d'origine étrangère émigrée aux USA a un niveau d'éducation universitaire. C'est également dans ce pays que près d'un million de professionnels hautement qualifiés, principalement dans le domaine des Technologies de l'Information (T.I.) sont arrivés de Chine, d'Inde, de Russie et des pays de l'OCDE entre 1990 et 2002.

D'autres pays, comme la Grande Bretagne (programme Leading Scientists) ou l'Allemagne (Green Card pour les Informaticiens) ont initié des mécanismes de recrutement de spécialistes étrangers hautement qualifiés.

Les pays du Maghreb n'échappent pas à ce mouvement quasi mondial et il nous paraît utile, nous l'avons déjà dit, de dépasser l'analyse de ce phénomène en termes de « fuite de cerveaux » ou d'« exode de compétences » et de l'étudier en termes de mécanismes à mettre en place en vue de gérer au mieux cette situation nouvelle.

Pour les pays de la région il faut bien admettre que les motivations du départ des compétences sont multiples et que ces motivations ne sont pas uniquement économiques. Le spécialiste de haut niveau qui émigre est certes attiré par une différence de salaire substantielle entre celui de son pays d'origine et celui qu'il pourrait avoir dans le pays d'accueil, mais il est aussi fortement motivé par les opportunités que peuvent lui offrir des structures de recherches dynamiques et des conditions de travail et de développement personnel autrement plus stimulantes que celles qu'il connaît dans son pays. Il peut être aussi stimulé par la recherche d'une certaine qualité de vie sociale, culturelle, politique...

Afin de limiter, de réduire ou de transformer ces départs de personnes qualifiées en circulation de compétences, avec des retours possibles au pays d'origine, la marge de manœuvre de nos pays est encore assez large. Il s'agit, entre autres actions à envisager, de

- stimuler l'investissement dans l'innovation et la Recherche Développement (R.D.) ;

- développer des centres d'excellence pour la recherche scientifique ;
- créer des conditions favorables pour l'innovation et l'entrepreneuriat dans la haute technologie ;
- développer les formations de haut niveau dans les universités.

De telles actions - et bien d'autres - sont susceptibles d'encourager la « circulation » des cerveaux et de motiver de possibles mouvements de retours Nord-Sud dans des opérations de partenariat scientifique et technologique.

En retournant au pays pour des missions de courte durée, les compétences émigrées ramènent à leurs pays d'origine les possibilités d'accès à des réseaux internationaux de compétence et de savoir, de même qu'elles ramènent des expériences acquises dans les pays d'accueil en matière de gestion, d'habiletés entrepreneuriales et de savoir-faire technique.

Mais c'est également dans ce domaine que la coopération Nord-Sud peut imaginer des pistes pour l'avenir. Dans le cadre du dialogue 5+5 plus particulièrement, la mise en réseau des universités des pays de cet espace, l'encouragement de la mobilité tant des étudiants que des professeurs, le développement de plans de formation et de qualifications adaptées aux besoins et aux réalités locales, pourraient contribuer à réduire les effets négatifs des départs des spécialistes hautement qualifiés.

Compte tenu de ses implications sur les pays de départ, et des bénéfiques qu'elle génère pour les pays d'accueil, la question de la migration des compétences devrait, à notre avis, être appréhendée dans le cadre de projets concrets de co-développement Nord-Sud impliquant les pouvoirs publics, les organisations internationales concernées (par exemple l'OIT), les syndicats, les employeurs, les universités et centres de recherches, la société civile, dans le cadre d'une approche globale du dialogue tripartite entre les pays du Maghreb et l'Union européenne.

Concernant les transferts, les études nationales, préconisent un certain nombre de recommandations concomitantes parmi lesquelles nous pouvons citer :

#### 1. Stimuler et encourager les transferts en :

- multipliant le réseau d'agences bancaires et autres institutions financières dans les différents pays d'accueil ;
- créant des antennes dans les villes et régions non pourvues ;
- réduisant les frais de transferts et prévoyant des primes et autres stimulants pour rémunérer les comptes ouverts à l'étranger ;
- adoptant une stratégie de lutte contre la concurrence des réseaux bancaires des pays de résidence (d'où l'intérêt de concevoir de nouveaux produits pour accroître la mobilisation de cette épargne à vue et à terme et vulgariser les produits financiers déjà mis en place par le système financier) ;
- menant des campagnes de sensibilisation auprès de la communauté maghrébine afin de les inciter à participer à l'effort du développement ;
- mettant en évidence les risques des transferts par les billets de banques que ce soit par des personnes tierces ou par l'immigré lui-même, ce qui permettrait à la fois d'assurer une meilleure sécurité des transferts et de lutter contre le marché noir ;
- mettant en place des structures d'accompagnement et de conseil pour les investisseurs dans les pays d'origine.

2. Il importe également de faire connaître aux ressortissants maghrébins toutes les opportunités d'investissement dans leurs pays d'origine. Ceci devrait constituer sans doute, une mesure importante de la politique d'encouragement des transferts de fonds. Cette question est d'autant plus cruciale que tous les pays du Maghreb sont confrontés à des contraintes socio-économiques pesantes.

3. On peut aussi imaginer une autre voie de transfert où l'immigré participerait d'une manière substantielle à l'investissement dans le pays d'origine et s'impliquerait dans le processus de délocalisation. L'émergence d'une élite entrepreneuriale qui serait appelée à se consolider avec les générations futures, pourrait ainsi créer une nouvelle dynamique de l'investissement privé au Maghreb.

Compte tenu du bilan très mitigé des expériences de retour, ces acteurs peuvent constituer les futurs entrepreneurs des deux rives. A cet égard, certaines pratiques, telles celles de certains migrants tunisiens sont intéressantes à signaler. Gardant le statut légal et réglementaire de migrants résidant dans les pays d'accueil (carte de séjour, couverture sociale, régime fiscal), ils parviennent à administrer un réseau d'entreprises, aussi bien en Tunisie qu'en France. Ils développent des « pratiques circulatoires très complexes faites de séjours et de voyages répétés et intermittents entre les deux espaces. Ils sont de ce fait, des résidents des deux rives »<sup>67</sup>. Un autre cas à signaler, celui de certains jeunes issus de l'immigration maghrébine qui prennent en charge la direction de filiales de sociétés françaises à l'étranger, mettant à profit leur double culture dans des environnements qui leur sont favorables<sup>68</sup>.

Cependant, le drainage de ces potentialités demeure, en définitive, conditionné par la qualité de l'environnement dans lequel les investisseurs immigrés seraient appelés à opérer. L'assainissement de cet environnement est une autre priorité.

Tout ce qui précède nous amène à penser que la question migratoire doit être repensée selon une logique « gagnant-gagnant », laquelle doit être soutenue par des mesures concertées trouvant leur meilleure expression dans la coopération migratoire. Une coopération à même d'évacuer les peurs, les soucis et les malaises des uns et des autres.

---

<sup>67</sup> Boubakri Hassan : « Opérateurs en réseaux entre le Maghreb et l'Europe: les entrepreneurs migrants tunisiens ». Conférence méditerranéenne sur la population, les migrations et le développement. Palma de Majorque, 15-17 octobre 1996.

<sup>68</sup> APCE (Agence Pour la création d'Entreprises.) et MRH (Maghreb Ressources Humaines) : « Création d'entreprise par les entrepreneurs issus de l'immigration: l'exemple des entrepreneurs d'origine maghrébine ».Collection Focus .avril. 2002

## Bibliographie

### Bibliographie sélective (Etude-Algérie)

- Agence Nationale d'Aménagement du Territoire, 2003, carte de la pauvreté en Algérie, 101p.
- Agence Nationale de Développement de l'Investissement ( ANDI), 2005, note sur le concept Home sweet Home, et Meda-entrepreneurs en Algérie, 4p.
- Agence Nationale de l'Emploi (ANEM), 2005, Bilan statistique sur la gestion de la main d'œuvre étrangère en Algérie, année 2004, 36p.
- Banque Mondiale, 2004, Echanges commerciaux, investissements et développement dans la région Moyen Orient et Afrique du Nord, pour une intégration à l'économie mondiale, Paris, Editions ESKA, 268 p.
- Banque Mondiale, 2004, valoriser les possibilités d'emploi dans les pays de Moyen Orient et d'Afrique du Nord, Paris, Editions ESKA, 266p.
- Benantar Abdenour, 2003, « le Maghreb entre le partenariat euro-méditerranéen et le partenariat américano maghrébin, in Boukella Mourad, Benabdellah Youcef, Ferfara Mohamed Yacine,(éditeurs la Méditerranée occidentale,entre régionalisation et mondialisation, Alger, publications du CREAD, 324p
- Benattig Rachid, 1989, « les retours assistés dans le pays d'origine : une enquête en Algérie », Revue européenne des migrations internationales, vol.5, no3, pp.79-100
- Bettahar Yamina, 1991, « les migrations scientifiques algériennes en France » Hommes et migrations, no 1221, septembre octobre, pp- 32-41.
- Boukella Mourad, Benabdellah Youcef, Ferfara Mohamed Yacine,(éditeurs), 2003,la Méditerranée occidentale,entre régionalisation et mondialisation, Alger, publications du CREAD, 324p.
- Casnot Michel, Vialle Arlette, 1988, « les dispositifs à la réinsertion dans le pays d'origine : un bilan raisonné, in Revue française de l'administration publique, no47, pp.71-80
- Centre National d'Etudes et d'Analyses pour le Développement et la Population (CNEAP), 2001, évolution de l'emploi en Algérie, 102p.
- Centre National d'Etudes et d'Analyses pour le Développement et la Population (CNEAP), 2002, coopération Union européenne-Algérie : quelles perspectives ? 117p.
- Collyer Michael, 2005, « Les nouvelles géographies d'asile en Europe », communication, colloque international sur les migrations algériennes à l'étranger, Alger, 11 et 12 juin.
- Conseil National Economique et Social, 1997, situation de la communauté algérienne à l'étranger, Alger, 55p.

- Conseil National Economique et Social, 2003, la communauté algérienne en France, quel apport dans le développement économique et social de l'Algérie ? Alger, publication du CNES, 73p.
- Conseil National Economique et Social, 2005, les politiques migratoires en Europe, quel enjeu ? Alger, publication du CNES, 74p.
- Djeflat Abdelkader, 2003, « la coopération euro-méditerranéenne et la dimension scientifique et technologique : bilan et perspectives, » in Boukella Mourad, Benabdellah Youcef, Ferfara Mohamed Yacine,(éditeurs), la Méditerranée occidentale,entre régionalisation et mondialisation, Alger, publications du CREAD, pp.193-215
- Donatella Giubilaro, 1997, la migration en provenance du Maghreb et la pression migratoire : situation actuelle et perspectives, cahiers des migrations internationales, Genève, publications du BIT, 127p.
- Gilet Anne, 2004, « les entrepreneurs algériens : un groupe hétérogène entre logique familiale et logique économique, » Entrepreneurs mondialisation, approches algéro-françaises, Paris, Editions l'Harmattan, pp.127-140
- Hammouda Nacer Eddine, 2005, Algérie, démographie et économie des migrations, les migrations méditerranéennes, rapport 2005, publication [www.carim.org](http://www.carim.org), pp. 70-78, CARIM
- Haroun Tahar, Real Ali, 2003, « la nouvelle politique euro-méditerranéenne : opportunité de croissance et d'insertion pour l'Algérie » in Boukella Mourad, Benabdellah Youcef, Ferfara Mohamed Yacine,(éditeurs), 2005,la Méditerranée occidentale,entre régionalisation et mondialisation, Alger, publications du CREAD, pp. 91-103
- Kateb Kamel, Rallu Jean Louis, 2005, « Les difficultés de mesured es flux migratoires, le cas particulier de l'Algérie », communication, colloque international sur les migrations algériennes à l'étranger, Alger, 11 et 12 juin.
- Khandriche Mohamed, 1999 « le champ socio-économique des transferts de l'émigration algérienne », le nouvel espace migratoire franco-algérien, des données et des hommes, Edisud, Aix En Provence, , 163p.
- Khelladi Mokhtar, Belattaf Matouk, 2003, « la zone économique de la Méditerranée occidentale : utopie ou réalité ? » in Boukella Mourad, Benabdellah Youcef, Ferfara Mohamed Yacine,(éditeurs), la Méditerranée occidentale,entre régionalisation et mondialisation, Alger, publications du CREAD, pp. 59-89
- Labdelaoui Hocine, 2003 la mobilité des compétences universitaires algériennes dans le contexte de la Mondialisation, rapport de recherches, université d'Alger, 75p.
- Labdelaoui Hocine, , 2000, les cerveaux arabes exilés, qui sont-ils, comment les mobiliser dans le développement de leur pays, rapport de recherches, Alger, Institut National des études de stratégie globale, 85p.
- Labdelaoui Hocine, 2005, La dimension politique et sociale des migrations, les migrations méditerranéennes, rapport 2005, publication [www.carim.org](http://www.carim.org), pp. 81-88 du CARIM,

- Labdelaoui Hocine, 2005, La politique algérienne en matière d'émigration et d'immigration, Publications du CARIM, [www.carim.org](http://www.carim.org), 21p.
- Madoui Mohamed, 2003, « Les entrepreneurs issus de l'immigration maghrébine : trajectoires socio-professionnelles et potentiel entrepreneurial » Cahiers du CREAD, no 65, 3<sup>ème</sup> trimestre 2003, pp. 53-80
- Ministère du travail et des affaires sociales, 2004, Rapport immigration et présence étrangère en France).
- Musette Mohamed Saib, Isli Arezki, Hammouda, Nacer Eddine, 2003, marché de travail et emploi en Algérie, éléments pour une politique nationale de l'emploi, Alger, publications du Bureau de l'OIT à Alger, 100p.
- Musette Mohamed Saib, Labdelaoui Hocine, 2004, 'Migration et marché de l'emploi en Algérie, Cahiers du CREAD, no, pp-
- Musette, M.S, Labdelaoui, H, 2003, « Migration et marché du travail: tendances récentes en Algérie », Cahiers du CREAD, no 65, 3<sup>ème</sup> trimestre 2003, pp. 113-128
- Santelli Emmanuelle, 2005, « Des émigrés algériens à leurs enfants, cadres et entrepreneurs en France », communication, colloque international sur les migrations algériennes à l'étranger, Alger, 11 et 12 juin.
- Tapinos Georges, 1991, la coopération internationale peut-elle constituer une alternative à l'émigration des travailleurs ? , communication à la conférence internationale sur les migrations, Rome, 13-15mars, 17p.
- Wagner Anne Catherine, 1998, les nouvelles élites de la mondialisation, Paris, PUF, 236p.
- Withol De Wenden Catherine, 2001, « un essai de typologie des nouvelles mobilités », Hommes et Migrations, no 1233, septembre octobre 2001, pp.5-12

### **Bibliographie sélective (Etude Maroc)**

- ADRI : « les femmes migrantes et la création d'entreprise, un apport à l'économie française » Migration Etude. Janvier 2002.
- AMERM, COOPI, El Sur, Punto.Sud : Le migrant marocain en Italie comme agent de développement et d'innovation dans les communautés d'origine. Edit Exodus, Vial Marotta. Milano 2004,
- APCE (Agence Pour la Création d'Entreprises.) & MRH (Maghreb Ressources Humaines) : « Création d'entreprise par les entrepreneurs issus de l'immigration : l'exemple des entrepreneurs d'origine maghrébine ». Collection Focus, avril 2002
- Banque Mondiale : Rapport de la Banque Mondiale 2003, 2004
- Caritas: Dossier statistico Immigrazione 2002. Edzioni « Nuova Anterem ». Roma 2002
- Berriane Mohamed: Commerce et secteurs productifs : les nouveaux centres d'intérêt des émigrés ; in Annuaire de l'Emigration. Fondation Hassan II . Rabat 1994.
- Boubakri Hassan : « Opérateurs en réseaux entre le Maghreb et l'Europe: les entrepreneurs migrants tunisiens ». Conférence méditerranéenne sur la population, les migrations et le développement. Palma de Majorque, 15-17 octobre 1996.
- Bourchachen Jamal : « Apports des transferts des résidents à l'étranger à la réduction de la pauvreté : cas du Maroc » Colloque organisé par l'« International Association for Official Statistics » : Statistique, développement et droits de l'homme Montreux 4-8 septembre 2000.
- Centre d'Etudes des Mouvements Migratoires Maghrébines : Emigration maghrébine et mondialisation : l'émigré au cœur du développement. Actes du colloque international des 8-10 novembre 2001. Publications de la présidence de l'Université Mohammed Premier d'Oujda. 2001
- Dioury Mohamed : « Mondialisation et exode des compétences : le cas de la politique québécoise de l'immigration à l'égard des candidats marocains » ; In La migration Sud-Nord : problématique de la fuite des compétences. Publications de l'AMERM. 2002
- Direction de la statistique : Enquête nationale sur l'emploi. Direction de la statistique. 2004.
- Eurostat : Facteurs d'attraction et de répulsion à l'origine des flux migratoires internationaux. Rapport national-Le Maroc, préparé par Fadlollah.A, Berrada.A , et Khachani.M 2000.
- Faini, Riccardo : « Migration, Remittances and Growth », paper presented at the Conference on Poverty, International Migration and Asylum, Helsinki, September 27-28. 2002.
- FASTI : Immigration actrice du développement. L'Harmattan. Paris 1992
- Fondation Hassan II Pour les Marocains Résidant à l'Etranger & OIM : Marocains de l'Extérieur. Rabat 2003

- Gaillard Anne Marie et Jacques : Les enjeux des migrations internationales. De la quête du savoir à la circulation des compétences. L'Harmattan. 1999 .GERA : « Etude localisée sur l'impact des transferts des résidents marocains à l'étranger ». Rapport final. Faculté des Lettres .Rabat 1994.
- Hamdouch Bachir: Les transformations de la migration internationale marocaine et le partenariat Euro- méditerranéen. Cahiers de Recherches Démographiques de l'INSEA. N° 2. Avril 2002, p17
- Hein de Haas : Migration and development in southern Morocco. Optima . Rotterdam. 2003
- INSEA : Les Marocains résidant à l'étranger. Une enquête socio-économique. Imprimerie El Maarif El Jadida. 2000
- Khachani Mohamed, 2001 : « La femme maghrébine immigrée dans l'espace économique des pays d'accueil » contribution au XXIVème Congrès de L'Union Internationale Pour l'Etude Scientifique de la Population. Salvador-Brésil. 18-24 août 2001.
- Khachani Mohamed : « La question migratoire dans les relations euro-maghrébines ». symposium international organisé par l'Institut Català de la Méditerranée sur le thème : « Europe-Mediterranean. Immigration Policies ». Barcelone les 30 janvier –1<sup>er</sup> février 2002.
- Khachani Mohamed : « Des liens entre migration et développement », « Dialogue sur la coopération migratoire en Méditerranée occidentale » la réunion 5+5 Tunis les 16-17 octobre 2002 OIM-.2002.
- Mohamed Khachani : La jeunesse marocaine : la migration comme projet d'avenir.AfKar/Ideas N° 3 juin 2004. IEMED . Barcelone.
- Khachani Mohamed: « Les Marocains d'ailleurs : la question migratoire à l'épreuve du partenariat euro- marocain. Publications de l'AMERM. Rabat . 2004.
- Khachani Mohamed: Migration, Transfert et développement. Consortium Euro-méditerranéen pour la Recherche Appliquée sur les Migrations internationales( CARIM). IUE Florence . 2005
- Khachani et all:analyse institutionnelle du marché de l'emploi en Andalousie et au Maroc . Projet CINMA – AMERM- Université de Cadiz. 2005.
- Liauzu Claude : Histoire des migrations en Méditerranée occidentale. Editions Complexes 19965.
- Migrations & Développement : La Lettre de Migrations & Développement. N° 7 juin 2002
- Ministère de l'emploi : Répertoire des hommes d'affaires et commerçants marocains installés à l'étranger .Ministère de l'Emploi. Juillet 1990.
- Ministerio de trabajo y de asuntos sociales : Anuario Estadístico de Extranjería 2003

## **Bibliographie sélective (Etude Tunisie)**

- Youssef Alouane, L'exode des compétences : situation actuelle et défis futurs, AUF, 2004
- Banque Mondiale, Rapport No.25456-TUN, République tunisienne, Stratégie d'emploi, Document de la Banque Mondiale, 28 mai 2004
- BIT, initiatives nationales concernant l'exode des compétences- république populaire de chine
- Raynald Blion et Karine Gresset, Histoires de savoir, migration, mobilité des compétences et développement, Paris, 2004
- Hassen Boubakri, Travail indépendant et économie ethnique au sein des communautés issues de l'immigration en Europe occidentale, in Problèmes migratoires en région méditerranéenne, Editeur Reiner Biegel, Tunis, 1998
- Hassen Boubakri, Migrations de transit entre la Tunisie, la Libye Et l'Afrique subsaharienne : Etude du cas du grand Tunis, Conférence régionale sur « les migrants dans les pays de transit : partage de responsabilité en matière de gestion et de protection », Istanbul, 30 septembre- 1<sup>er</sup> octobre, 2004
- Philippe Farine, Les migrations et la mondialisation, Migrations Société, 2002, Vol.14, n° 79.
- Anne-Marie et Jaques Gaillard, Fuite des cerveaux, circulation des compétences et développement: un enjeu politique., Mots pluriels, n°20, février 2002.
- INSEE première, Recensement de la population de 1999, De plus en plus de femmes immigrées sur le marché du travail, n°791, Juillet 2001
- International Labour Organization, key indicators of the labour market, Geneva : ILO, 1999, 550 p
- Ali Jaouani, Renforcer l'apport de la recherche au processus de prise de décision en matière migratoire, Modèle de la pratique tunisienne, Réunion consultative à l'intention des gouvernements, O.I.M, Genève ; 5-6 février, 2004
- Mohamed Khachani, dialogue sur la coopération migratoire en méditerranée occidentale, Rabat, 2002.
- Mohammed Kouidri, L'apport des compétences au développement des pays d'origine, Contexte Maghreb-Europe : du brain-drain à la circulation des compétences, Communication présentée à l'atelier technique des 5+5, Alger, 28 juin 2005.
- Haut Conseil de la Coopération Internationale, le rôle des migrants, élément essentiel d'une nouvelle politique de coopération, Paris, 2002.
- IRD, Fuite des cerveaux : comment mobiliser les compétences expatriés, 1996.
- La déclaration de Tunis, Dialogue 5+5, conférence interministérielle sur la migration en Méditerranée occidentale, Tunis, les 16-17 octobre 2002

- Alice Mesnard, Temporary migration and self-employment : evidence from Tunisia, Brussels economic Review, vol 47, Bruxelles, Spring 2004
- Migration et avenir, vol 14, n°79, Janvier février 2002
- Ministère de l'Enseignement Supérieur, Compétences tunisiennes à l'étranger, Tunis, mai 2005.
- Mohamed Saïb Musette, Maghreb: transfert des migrants, Réunion d'expert du groupe 5+5, Alger, juin 2005
- MIDA; OIM 2004: La mobilisation des africains de la diaspora pour le développement de l'Afrique.
- Gumisai Mutume, inverser la « fuite des cerveaux » africains, Afrique relance, vol 17# 2 juillet 2003
- Mohamed Nadif, Migration et développement, Document de travail, Genève, Février 2002
- Office des tunisiens à l'étranger, Transfert des fonds et investissement en Tunisie, Tunis, avril 2000.
- Office des tunisiens à l'étranger, Les Tunisiens dans le monde, Tunis, Septembre 2003.
- Ndiro Ndiaye, Le phénomène de la fuite des cerveaux et le programme de retour de personnel qualifié mis en œuvre par l'OIM en Afrique, OIM, Brain drain meeting, Addis Ababa 22-24 février 2000
- OIM : Les effets économiques des migrations internationales: aperçu d'ensemble.
- Lotfi Slimane, Les transformations sociales et structurelles dans la poursuite des flux migratoires, in Problèmes migratoires en région méditerranéenne, Editeur Reiner Biegel, Tunis, 1998.
- Lotfi Slimane, l'immigration clandestine de main-d'œuvre dans la région bruxelloise, Les Editions Bruylant, Bruxelles, 1995
- The European Policy center, Migration et développement : mythes et réalité, 2004.
- Pedro Vianna, Politique migratoire en Europe, Migrations Société, 2002, Vol.14, n° 79
- World Population Monitoring , United Nations, 2003.

## Webographie

[www.ac-creteil.fr/casnav/pdf/breve4.pdf](http://www.ac-creteil.fr/casnav/pdf/breve4.pdf)

[www.afd.fr](http://www.afd.fr)

[www.ceped.cirad.fr](http://www.ceped.cirad.fr)

[www.crid.asso.fr](http://www.crid.asso.fr)

[www.europarl.eu.int](http://www.europarl.eu.int)

[www.francophonie-durable.org](http://www.francophonie-durable.org)

[www.hcci.gouv.fr](http://www.hcci.gouv.fr)

[www.icmpd.org](http://www.icmpd.org)

[www.ilo.org](http://www.ilo.org)

[www.iom.int](http://www.iom.int)

[www.iussp.org](http://www.iussp.org)

[www.iussp2005.princeton.edu](http://www.iussp2005.princeton.edu)

[www.kbs-frb.be](http://www.kbs-frb.be)

[www.kbs-frb.be](http://www.kbs-frb.be)

[www.menara](http://www.menara)

[www.panosparis.org](http://www.panosparis.org)

[www.tunisia-skills.org.tn](http://www.tunisia-skills.org.tn)

[www.unesco.org](http://www.unesco.org)

## Annexes

Quelques tableaux significatifs repris des trois études et concernant particulièrement les répartitions des émigrés et les transferts.

**Tableau n°1 Répartition des effectifs d'Algériens émigrés par pays de séjours.**

Pays	Effectif
Allemagne	17641
Belgique	19095
Espagne	45791
France	1101253
Italie	13000
Pays scandinaves	10000
Pays bas	7341
Royaume unis	14152
Autres pays	19245
Pays arabe	76795
Canada	35000
Etats-Unis	18000
Amérique latine	-
Afrique	120
Total	1377433

*Tableau construit à partir de sources diverses*

**Tableau n°2 : Transferts globaux des algériens établis en France et au Maghreb**

Année Pays	1998		1999		2000		2001		Accroissement 2001/98
	Montant	Structure %	Montant	Structure %	Montant	Structure %	Montant	Structure %	
France :									
Economie sur	1 158 111	0.40	1 383 898	0.97	597 878	0.46	1 653 977	1.01	42.82
salaire, pensions et	33 716 351	11.76	33 915 637	23.71	15 830 556	12.05	49 691 955	30.34	47.38
retraites et	247 074 620	86.18	100 730 402	70.41	107 640 920	81.95	106 286 466	64.90	-56.98
mandats postes									
S/T1	281 949 082	98.35	136 029 937	95.09	124 069 354	94.46	157 632 398	96.25	-44.09
Tunisie :									
Economie sur	127 233	0.00	188 978	0.00	19 819	0.02	24 193	0.01	-80.99
salaire, pensions et	9 539	0.04	1 735	0.13	23 251	0.02	47 902	0.03	402.17
retraites									
S/T2	136 772	0.05	190 713	0.13	43 070	0.03	72 095	0.04	-47.29
Maroc :									
Economie sur	9 973	0.003	2 215	0.0015	123	0.00	838	0.00	-91.60
salaire, pensions et	1 008	0.003	654	0.004	4 236	0.003	10 126	0.01	904.56
retraites									
S/T3	10 981	0.004	2 869	0.002	4 359	0.003	10 964	0.01	-0.15
Opération de	4 584 492	1.60	6 830 475	4.77	7 233 503	5.51	6 061 113	3.70	32.21
change à l'entrée									
au pays									
Total général	286 681 327	100.00	143 053 994	100.00	131 350 286	100.00	163 776 770	100.00	-42.87

*Source : Banque d'Algérie, 2002*

**Tableau n°3 : Régions de naissance et d'émigration au Maroc**

Régions	Migrants selon la région de naissance A	Migrants selon la région d'émigration B	Rapport b/a
Sud	14,9	12,9	0,87
Tensift	7,1	6,6	0,93
Centre	27,4	30,3	1,11
Nord-Ouest	21,1	23,8	1,13
Centre-Nord	12,8	11,4	0,89
Oriental	5,1	4,4	0,86
Centre-Sud	10,1	10,8	1,07
Etranger	1,5	-	-
Total	100,0	100,0	1

Source: Bachir Hamdouch: *Les transformations de la migration internationale marocaine et le partenariat Euro- méditerranéen. Cahiers de Recherches Démographiques de l'INSEA. N° 2. Avril 2002, p17*

**Tableau n°4 : Evolution des transferts en devises des Marocains à l'étranger entre 1974 et 2004**  
 (En millions de dirhams)  
 1 Euro= 11 dirhams environ

Années	Montants	Variations
1974	1557,2	52,5
1975	2.159,6	38.7
1976	2.417,8	12.0
1977	2.652,1	9.7
1978	3.176,0	19.8
1979	3696,5	16.4
1980	4.147,6	12.2
1981	5.242,0	26.4
1982	5114,5	-2.4
1983	6515,4	27.4
1984	7.680,9	17.9
1985	9.732,2	26.7
1986	12.730,6	30.8
1987	13.267,9	4.2
1988	10.700,4	-19.4
1989	11.344,1	6.0
1990	16.537,2	45.8
1991	17.328,1	4.8
1992	18.530,7	6.9
1993	18.215,9	-1.7
1994	16.814,4	-7.7
1995	16.819,9	0.03
1996	18.873,8	12.2
1997	18.033,4	-4.5
1998	19.200,0	6,5
1999	19.001,5	-1,6
2000	22.961,6	20,8
2001	36.858,1	60,5
2002	31.707,9	-14,0
2003	34.733,8	9,5
2004	37.154,0	7,4-

Source : Office des Changes-Maroc

**Tableau n°5 : Transferts au Maroc par pays et par canaux en 2003**  
(en millions de dirhams)

PAYS	VIREMENTS	VIREMENTS	BILLETS DE	TOTAL
	BANCAIRES	POSTAUX	BANQUE	
FRANCE	9 928,8	1 409,6	4 121,9	15 460,3
ITALIE	2 513,4	841,9	1 043,4	4 398,7
ESPAGNE	2 156,3	153,5	895,2	3 205,0
U.E.B.L	1 367,3	137,8	567,6	2 072,7
PAYS BAS	1 326,9	164,2	550,8	2 041,9
ETATS-UNIS	1 305,2	135,0	586,4	2 026,6
GRANDE-BRETAGNE	468,9	326,5	874,3	1 669,7
ALLEMAGNE	753,5	118,8	312,8	1 185,1
SUISSE	343,4	160,3	174,5	678,2
ARABIE SAOUDITE	399,2	20,5	138,2	557,9
EMIRATS A.U	446,3	26,8	55,4	528,5
CANADA	94,9	18,7	36,6	150,2
DANEMARK	41,8	8,2	97,0	147,0
NORVEGE	60,2	0,0	77,6	137,8
SUEDE	43,9	4,1	35,5	83,5
BAHREIN	32,9	12,3	1,7	46,9
KOWEIT	25,0	6,1	8,8	39,9
AUTRICHE	15,5	6,1	6,4	28,0
PORTUGAL	5,7	12,4	2,3	20,4
QATAR	8,9	4,1	2,3	15,3
TUNISIE	12,4	0,0	0,0	12,4
LIBYE	9,7	0,0	0,0	9,7
OMAN	6,9	2,0	0,0	8,9
ALGERIE	2,4	0,0	0,0	2,4
AUTRES PAYS	116,0	82,4	8,4	206,8
TOTAL	21 485,4	3 651,3	9 597,1	34 733,8

Source : Office des changes

- Chiffres actualisés

Tableau 6 : Evolution des tunisiens a l'étranger par pays et par région

	1996			2000				2004			
	Effectifs	%/ régi/ contin	% / Total	Effectifs	%/ régi/ contin	% / Total	tx d'accroismnt	Effectifs	%/ régi/ contin	% / Total	tx d'accroismnt
<b>EUROPE</b>											
France	384716	74,96%	59,51%	436461	74,09%	62,52%	13%	511176	69,21%	57,77%	17,1%
Italie	53599	10,44%	8,29%	62999	10,69%	9,02%	18%	112289	15,20%	12,69%	78,2%
Allemagne	33097	6,45%	5,12%	41975	7,13%	6,01%	27%	56043	7,59%	6,33%	33,5%
Belgique	11064	2,16%	1,71%	14414	2,45%	2,06%	30%	17225	2,33%	1,95%	19,5%
Suisse	8148	1,59%	1,26%	9462	1,61%	1,36%	16%	9592	1,30%	1,08%	1,4%
Hollande	6765	1,32%	1,05%	6388	1,08%	0,92%	-6%	7250	0,98%	0,82%	13,5%
Autriche	4511	0,88%	0,70%	4270	0,72%	0,61%	-5%	5542	0,75%	0,63%	29,8%
Angleterre-Irlande	2521	0,49%	0,39%	2410	0,41%	0,35%	-4%	4225	0,57%	0,48%	75,3%
Suède	5296	1,03%	0,82%	5206	0,88%	0,75%	-2%	6545	0,89%	0,74%	25,7%
Autres pays	3508	0,68%	0,54%	5490	0,93%	0,79%	56%	8695	1,18%	0,98%	58,4%
<b>Total Europe</b>	<b>513225</b>	<b>100%</b>	<b>79,39%</b>	<b>589075</b>	<b>100%</b>	<b>84,38%</b>	<b>15%</b>	<b>738582</b>	<b>100%</b>	<b>83,47%</b>	<b>25,4%</b>
<b>MAGHREB</b>											
Algérie	31877	37,92%	4,93%	11715	19,60%	1,68%	-63%	13867	16,19%	1,57%	18,4%
Lybie	46881	55,78%	7,25%	43919	73,49%	6,29%	-6%	67269	78,56%	7,60%	53,2%
Maroc	4788	5,70%	0,74%	3742	6,26%	0,54%	-22%	4069	4,75%	0,46%	8,7%
Mauritanie	507	0,60%	0,08%	388	0,65%	0,06%	-23%	423	0,49%	0,05%	9,0%
<b>Total Maghreb</b>	<b>84053</b>	<b>100%</b>	<b>13,00%</b>	<b>59764</b>	<b>100%</b>	<b>8,56%</b>	<b>-29%</b>	<b>85628</b>	<b>100%</b>	<b>9,68%</b>	<b>43,3%</b>
<b>PAYS ARABES</b>											
Arabie Saoudite	17226	46,22%	2,66%	16102	50,66%	2,31%	-7%	15472	45,35%	1,75%	-3,9%
Emirats Arabes Unis	2386	6,40%	0,37%	4172	13,13%	0,60%	75%	6500	19,05%	0,73%	55,8%
Oman	4294	11,52%	0,66%	3737	11,76%	0,54%	-13%	1600	4,69%	0,18%	-57,2%
Qatar	1424	3,82%	0,22%	2262	7,12%	0,32%	59%	3446	10,10%	0,39%	52,3%
Egypte	1200	3,22%	0,19%	1395	4,39%	0,20%	16%	1500	4,40%	0,17%	7,5%
Syrie	8200	22,00%	1,27%	1262	3,97%	0,18%	-85%	2025	5,94%	0,23%	60,5%
Autres Pays arabes	2541	6,82%	0,39%	2853	8,98%	0,41%	12%	3572	10,47%	0,40%	25,2%
<b>Total Pays Arabes</b>	<b>37271</b>	<b>100%</b>	<b>5,77%</b>	<b>31783</b>	<b>100%</b>	<b>4,55%</b>	<b>-15%</b>	<b>34115</b>	<b>100%</b>	<b>3,86%</b>	<b>7,3%</b>
<b>PAYS D'AFRIQUE</b>	<b>578</b>		<b>0,09%</b>	<b>623</b>		<b>0,09%</b>	<b>8%</b>	<b>1054</b>		<b>0,12%</b>	<b>69,2%</b>

<b>PAYS D'ASIE</b>	<b>363</b>		<b>0,06%</b>	<b>530</b>		<b>0,08%</b>	46%	<b>832</b>		<b>0,09%</b>	<b>57,0%</b>
<b>AMERIQUE</b>											
Canada	7070	64,42%	1,09%	9308	56,99%	1,33%	32%	13181	53,44%	1,49%	41,6%
USA	3890	35,44%	0,60%	6820	41,76%	0,98%	75%	10793	43,76%	1,22%	58,3%
Autres pays	15	0,14%	0,00%	205	1,26%	0,03%	1267%	681	2,76%	0,08%	232,2%
<b>Total Amer aut. Pays</b>	<b>10975</b>	<b>100%</b>	<b>1,70%</b>	<b>16333</b>	<b>100%</b>	<b>2,34%</b>	49%	<b>24655</b>	<b>100%</b>	<b>2,79%</b>	<b>51,0%</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>646465</b>		<b>100%</b>	<b>698108</b>		<b>100%</b>	<b>8%</b>	<b>884866</b>		<b>100%</b>	<b>27%</b>

Source : Office des Tunisiens à l'Etranger (OTE)

**Tableau n°7 : Evolution des transferts des tunisiens a l'étranger**

	En espèce		En nature		Total en millions de dinars (MD)
	Effectifs	%	Effectifs	%	
1984	211	85,77%	35	14,23%	246
1988	393	84,15%	74	15,85%	467
1992	407	80,12%	101	19,88%	508
1996	592	74,19%	206	25,81%	798
2000	810	74,24%	281	25,76%	1091
2004	1376,4	75,92%	436,5	24,08%	1812,9

Source: Banque Centrale de Tunisie

tableau n°8 : moyenne annuelle des transferts des tunisiens a l'étranger, par pays de résidence par personne, par actif, par actif occupé

PAYS D'ACCUEIL	Moyenne annuelle de transfert		
	par personne en dinars	par actif en dinars	par actif occupé en dinars
France	1002,76	2497,78	3167,91
Allemagne	2771,62	10876,3	13504,8
Italie	1383,9	3137,89	3899,43
Belgique + Luxembourg	1466,8	6812,97	8930,87
Hollande	1660,78	3119,81	3119,81
Suède	1279,23	2059,87	2415,09
Suisse	2314	3376,41	4146,83
Autres pays	1890,3	3874,92	4063,45
<b>Total Europe</b>	<b>1226,11</b>	<b>3059,26</b>	<b>3825,09</b>
Arabie Saoudite	1260,08	4550,29	4550,29
Emirats Arabes Unis	2444,11	5628	5628
Qatar	2023,12	7486,63	7486,63
Autres pays magh- arabes	2923,15	8176,23	9472,88
<b>Total Pays Magh- arabes</b>	<b>1896,56</b>	<b>6007,79</b>	<b>6274,76</b>
USA	1170,02	5324,46	5324,46
Canada	418,71	792,752	847,458
Aures pays	95,596	111,932	125,752
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1149</b>	<b>2631</b>	<b>3196</b>

Source : Traitement de données d'après les chiffres de l'OTE

**Tableau 9 : Répartition des compétences tunisiennes à l'étranger par discipline**

	Hommes		Femmes		Total	% secteur
	Eff	%	Eff	%		
<b>Sciences fondamentales et techniques</b>	69	88%	9	12%	78	19%
<b>Sciences de l'ingénieur</b>	82	85%	15	15%	97	24%
<b>Informatique, Télécommunication</b>	85	96%	4	4%	89	22%
<b>Sciences médicales</b>	31	97%	1	3%	32	8%
<b>Sciences Sociales</b>	64	91%	6	9%	70	17%
<b>Lettres , Sc humaines</b>	40	87%	6	13%	46	11%
<b>Total</b>	371	90%	41	10%	412	100%

**Tableau 10 : évolution des coopérants tunisiens par pays d'affectation**

1992-1996-2000-2004

	1992		1996		2000		2004	
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
Arabie Saoudite	4013	52,18%	3003	47,96%	3229	41,16%	3203	39,08%
Bahrein	112	1,46%	78	1,25%	89	1,13%	153	1,87%
Emirats Arabes Unis	364	4,73%	652	10,41%	923	11,77%	997	12,17%
Koweït	21	0,27%	42	0,67%	106	1,35%	186	2,27%
Oman	1770	23,01%	1166	18,62%	1897	24,18%	1866	22,77%
Qatar	483	6,28%	506	8,08%	713	9,09%	785	9,58%
Pays africains	72	0,94%	35	0,56%	85	1,08%	84	1,03%
Pays européens	180	2,34%	293	4,68%	332	4,23%	381	4,65%
Amériques et Asie	88	1,14%	111	1,77%	129	1,64%	169	2,06%
Organismes internationaux	343	4,46%	246	3,93%	322	4,10%	350	4,27%
Autres pays	245	3,19%	129	2,06%	20	0,25%	21	0,26%
<b>Total</b>	<b>7691</b>	<b>100%</b>	<b>6261</b>	<b>100%</b>	<b>7845</b>	<b>100%</b>	<b>8195</b>	<b>100%</b>

## Liste des personnes et institutions consultées

### Algérie

- Abdou Abderahamane, maître de recherches, Centre de Recherche en Economie Appliquée pour le Développement (CREAD)
- Ait Said Djamel, chargé de mission, Ministère Délégué Chargé de la Communauté Nationale à l'Etranger
- Benabed Hamid, sous directeur chargé de la communauté nationale à l'étranger, Ministère des Affaires Etrangères
- Derradji Malika, sous-directrice de l'émigration à l'Agence Nationale de l'Emploi (ANEM)
- Dib Tourkia, directrice, Ministère de l'Emploi et de la Solidarité
- Hocine Tahar, directeur des études, Centre National des Etudes et d'Analyses sur la Population et le Développement (CNEAP )
- Khoutri Mourad, directeur de la communication par intérim, Chambre Algérienne de l'Industrie et du Commerce
- Kouiret Safia, chef du service des études, direction des investissements directs étrangers, Agence Nationale de Développement de l'Investissement (ANDI)
- Sari Djellali, professeur, Université d'Alger
- Souileh Boudjemaa, vice président du sénat chargé des affaires internationales et de l'émigration
- Zerguine Djamel, directeur des Investissements directs Etrangers, Agence Nationale de Développement de l'Investissement (ANDI)

### Maroc

- El Ftouh Abdesslam: directeur du pôle économique à la fondation HassanII pour les Marocains résidant à l'étranger
- Aziz Rebbah, chef de division au ministère du commerce, d'industrie et d'artisanat
- Nadia Bentaleb: Directrice de "Migrations et Développement
- Hussein Jamal, un des fondateurs de "Migrations et développement"
- Ghandi Mohamed : chef de service à l'Office des Changes
- Mohammed Nadif: Professeur à la Faculté des sciences juridiques, économiques et sociales Souissi
- Ahmed Zekri, professeur à la Faculté des sciences juridiques, économiques et sociales- Agdal

### Tunisie

- Abdessatar Maaroufi, Directeur général de la main-d'œuvre étrangère et de l'émigration (Ministère de l'Emploi et de l'Insertion Professionnelle de la Jeunesse)
- Hassen Chedly, Chef de service (Ministère des Affaires Sociales, de la Solidarité et des Tunisiens à l'étranger)
- Adel Snoussi, Directeur des Etudes (Agence Tunisienne de la Coopération Technique)
- Laurence Hart, Chef de Mission (Organisation Internationale pour les Migrations)
- Abdelmajid Sahraoui, Secrétaire Général Adjoint (Union Syndicale des Travailleurs du Maghreb Arabe)
- Ennaceur Mongi Ben Mohamed, Administrateur (Union Tunisienne de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat)
- Hedi Limam, Président Directeur Général (Office des Tunisiens à l'étranger)

- Hassen Annabi, Directeur du Centre d'Etudes et de Recherches Economiques et Sociales
- Ali Jaouani, Attaché de Cabinet (Ministère des Affaires Sociales, de la Solidarité et des Tunisiens à l'étranger)
- Choujaa Hazami, Professeur à l'IHEC Lausanne (Suisse)
- Abderrazak Hadj Zekri, Directeur des Etudes (Office des Tunisiens à l'étranger)
- Ministère de l'Enseignement Supérieur
- Ministère de la Recherche Scientifique, de la Technologie et de Développement des Compétences
- Association des Chercheurs et enseignants tunisiens en France (ACET)

**International Migration Papers  
Cahiers de migrations internationales  
Estudios sobre Migraciones Internacionales**

1. Adjustments to labour shortages and foreign workers in the Republic of Korea  
M.I. Abella; Y.B. Park; W.R. Böhning, 1995
2. Consumption and investments from migrants' remittances in the South Pacific  
Richard P.C. Brown, 1995
3. Training abroad: German and Japanese schemes for workers from transition economies or developing countries  
Christiane Kuptsch; Nana Oishi, 1995
4. Discrimination against migrant workers and ethnic minorities in access to employment in the Netherlands  
F. Bovenkerk; M.J.I. Gras; D. Ramsøedh, with the assistance of M. Dankoor and A. Havelaar, 1995
5. Orderly international migration of workers and incentives to stay - options for emigration countries  
M.I. Abella; K.J. Lönnroth, 1995
6. From outlawing discrimination to promoting equality: Canada's experience with anti-discrimination legislation  
C. Ventura, 1995
- 7 G. Arbeitsmarkt-Diskriminierung gegenüber ausländischen Arbeitnehmern in Deutschland  
A. Goldberg; D. Mourinho; U. Kulke, 1995
- 7 E. Labour market discrimination against foreign workers in Germany  
A. Goldberg; D. Mourinho; U. Kulke, 1996
- 8 E. The integration of migrant workers in the labour market: Policies and their impact  
W.R. Böhning; R. Zegers de Beijl, 1995
- 8 F. L'intégration des travailleurs migrants sur le marché du travail: Les politiques et leur impact  
W.R. Böhning; R. Zegers de Beijl, 1996
- 9 S. La discriminación laboral a los trabajadores inmigrantes en España  
Colectivo IOE: M.A. de Prada; W. Actis; C. Pereda, y R. Pérez Molina, 1995
- 9 E. Labour market discrimination against migrant workers in Spain  
Colectivo IOE: M.A. de Prada; W. Actis; C. Pereda, y R. Pérez Molina, 1996
10. The jobs and effects of migrant workers in Northern America - Three essays  
J. Samuel; P.L. Martin; J.E. Taylor, 1995
11. The jobs and effects of migrant workers in Italy - Three essays  
L. Frey; R. Livraghi; A. Venturini; A. Righi; L. Tronti, 1996

12. Discrimination against racial/ethnic minorities in access to employment in the United States: Empirical findings from situation testing  
M. Bendick, Jr., 1996
13. Employeur des travailleurs étrangers: Manuel sur les politiques et les procédures plus particulièrement applicables aux pays à bas ou moyen revenus  
W.R. Böhning, 1996
14. Protecting (im)migrants and ethnic minorities from discrimination in employment: Finnish and Swedish experiences  
K. Vuori, with the assistance of R. Zegers de Beijl, 1996
- 15F. Les migrations en provenance du Maghreb et la pression migratoire: Situation actuelle et prévisions  
D. Giubilaro, 1997
- 15E. Migration from the Maghreb and migration pressures: Current situation and future prospects  
D. Giubilaro, 1997
16. The documentation and evaluation of anti-discrimination training activities in the Netherlands  
J.P. Abell; A.E. Havelaar; M.M. Dankoor, 1997
17. Global nations. The impact of globalization on international migration  
P. Stalker, 1997
18. Anti-discrimination training activities in Finland  
K. Vuori, 1997
19. Emigration pressures and structural change. Case study of the Philippines  
A. Saith, 1997
20. Emigration pressures and structural change. Case study of Indonesia  
D. Nayyar, 1997
21. The evaluation of anti-discrimination training activities in the United Kingdom  
P. Taylor; D. Powell; J. Wrench, 1997
22. Pratiques de formations antidiscriminatoires en Belgique  
F. Castelain-Kinet; S. Bouquin; H. Delagrangé; T. Denutte, 1998
- 23E. Discrimination in access to employment on grounds of foreign origin: the case of Belgium  
P. Arriijn; S. Feld; A. Nayer, 1998
- 23F. La discrimination à l'accès à l'emploi en raison de l'origine étrangère : le cas de la Belgique  
P. Arriijn; S. Feld; A. Nayer, 1998
24. Labour immigration and integration in low- and middle-income countries: Towards an evaluation of the effectiveness of migration policies  
J. Doomernik, 1998
25. Protecting migrants and ethnic minorities from discrimination in employment: the Danish experience  
N.-E. Hansen, I. McClure, 1998

26. Illegal migration and employment in Russia  
Eugene Krassinets, 1998
27. The effectiveness of integration policies towards immigrants and their descendants in France, Germany and The Netherlands  
Jeroen Doomernik, 1998
28. Approche juridique de la discrimination à l'accès à l'emploi en Belgique en raison de l'origine étrangère  
B. Smeesters, sous la direction de A. Nayer, 1999
29. The documentation and evaluation of anti-discrimination training in the United States  
M. Bendick, Jr., M.L. Egan, S. Lofhjelm, 1999
30. Illegal labour migration and employment in Hungary  
J. Juhász with contributions from M. Cosmeanu; I. Ramond; J. Gmitra, A. Bácskai, 1999
31. Foreign labour in Lithuania: Immigration, employment and illegal work  
A. Sipaviciene, in cooperation with V. Kanopiene, 1999
32. Legal and illegal labour migration in the Czech Republic: Background and current trends  
Milada Horáková, 2000
33. Migrant labour - An annotated bibliography  
R. Chen; M. Madamba, 2000
34. Settlement and integration policies towards immigrants and their descendants in Sweden  
Charles Westin, 2000
35. United States policies on admission of professional and technical workers: Objectives and outcomes  
Philip Martin, Richard Chen and Mark Madamba, 2000
36. Employer sanctions: French, German and US experiences  
Philip Martin and Mark Miller, 2000
37. Quotas d'immigration : l'expérience suisse  
Etienne Piguet et Hans Mahnig, 2000
38. The effectiveness of employment equality policies in relation to immigrants and ethnic minorities in the UK  
John Wrench and Tariq Modood, 2001
39. The Ambiguities of Emigration: Bulgaria since 1988  
August Gächter, 2002
40. Migration for the Benefit of All: Towards a New Paradigm for Migrant Labour  
Eric Weinstein, 2001
41. Migrants in Irregular Employment in the Mediterranean Countries of the European Union  
Emilio Reynieri, 2001
42. From temporary guests to permanent settlers? A review of the German experience  
Heinz Werner, 2001

43. From brain exchange to brain gain: Policy implications for the UK of recent trends in skilled migration from developing countries  
Allan Findlay, 2002
44. Migration of highly skilled persons from developing countries: Impact and policy responses  
B. Lindsay Lowell and Allan Findlay, 2002
- 44F. L'émigration de personnes hautement qualifiées de pays en développement : impact et réponses politiques - Rapport de synthèse  
B. Lindsay Lowell et Allan Findlay, 2003
45. Policy responses to the international mobility of skilled labour  
B. Lindsay Lowell, 2002
46. Some developmental effects on the international migration of highly skilled persons  
B. Lindsay Lowell, 2002
47. Women migrant domestic workers in Bahrain  
Sabika al-Najjar, 2002
48. Women migrant domestic workers in Lebanon  
Ray Jureidini, 2002
49. Skilled labour migration from developing countries: Study on India  
Binod Khadria, 2002
50. Skilled labour migration from developing countries: Study on the Caribbean Region  
Elizabeth Thomas-Hope, 2002
51. Skilled labour migration from developing countries: Study on the Philippines  
Florian A. Albuero and Danilo I. Abella, 2002
52. Skilled labour migration from developing countries: Study on South and Southern Africa  
Haroon Bhorat, Jean-Baptiste Meyer and Cecil Mlatsheni, 2002
53. Situación de los trabajadores migrantes en América Central  
Abelardo Morales Gamboa, 2002
- 54S. La inmigración irregular subsahariana a través y hacia Marruecos  
Lucile Barros, Mehdi Lahlou, Claire Escoffier, Pablo Pumares, Paolo Ruspini, 2002
- 54 F. L'immigration irrégulière subsaharienne à travers et vers le Maroc  
Lucile Barros, Mehdi Lahlou, Claire Escoffier, Pablo Pumares, Paolo Ruspini, 2002
55. Skilled Labour Migration from Developing Countries: Annotated Bibliography  
Allan M. Findlay and Emma Stewart, 2002
56. Skilled labour migration from developing countries: Annotated Bibliography on Economic Analysis, Impact and Policy Issues  
B. Lindsay Lowell, 2002
57. Asian Labour Migration: Issues and Challenges in an Era of Globalization  
Piyasiri Wickramasekara, 2002

58. Skilled labour migration from developing countries: Study on Argentina and Uruguay  
Adela Pellegrino, 2002
- 58S Migración de mano de obra calificada desde Argentina y Uruguay  
Adela Pellegrino, 2003
59. Remesas de mexicanos en el exterior y su vinculación con el desarrollo económico, social y cultural de sus comunidades de origen  
Mario López Espinosa, 2002
60. Migraciones laborales en América del Sur: la Comunidad Andina  
Ponciano Torales, M. Estela González y Nora Pérez Vichich, 2003
61. Economic Integration in the Caribbean: The development towards a common labour market  
Deike Fuchs and Thomas Straubhaar, 2003
- 62F Enjeux et défis de la migration de travail ouest-africaine  
A.S. Fall, 2003
63. Migraciones laborales en Sudamérica: el Mercosur ampliado  
Ezequiel Texidó, Gladys Baer, Nora Pérez Vichich, Ana María Santestevan, Charles P. Gomes, 2003
64. Empowering Filipino Migrant Workers: Policy Issues and Challenges  
Rene E. Ofreneo and Isabelo A. Samonte, 2004
65. Acuerdos bilaterales sobre migración de mano de obra: Modo de empleo  
Eduardo Geronimi, 2004
66. Acuerdos bilaterales sobre migración de mano de obra: Estudio de casos  
Eduardo Geronimi, Lorenzo Cachón y Ezequiel Texidó, 2004
67. Labour market discrimination against migrant workers in Italy  
E. Allasino, E. Reyneri, A. Venturini, G. Zincone, 2004
- 67 I. La discriminazione dei lavoratori immigrati nel mercato del lavoro in Italia  
E. Allasino, E. Reyneri, A. Venturini, G. Zincone, 2004
68. Challenging discrimination in employment: A summary of research and a typology of measures  
P. Taran, R. Zegers de Beijl and I. McClure, 2004
69. Labour Market Effects of Immigration: an Empirical Analysis based on Italian Data  
A. Venturini and C. Villosio, 2004
70. Admisión, contratación y protección de trabajadores migrantes: Panorama de la legislación y la práctica nacionales de Argentina, Bolivia, Brasil, Chile, Colombia, Ecuador, España, Perú, Portugal y Uruguay  
E. Geronimi, 2004
- 72F. Gestion des migrations et politiques de développement : optimiser les bénéfices de la migration internationale en Afrique de l'Ouest  
Savina Ammassari 2004

- 72E. Migration management and development policies: maximising the benefits of international migration in West Africa  
Savina Ammassari, 2006
73. Migration prospects after the 2004 enlargement of the European Union  
Gloria Moreno-Fontes Chammartin and Fernando Cantú-Bazaldúa, 2005
74. Identification of potential for increasing employment and productive investment in Albania, Moldova and Ukraine based on remittances  
Gloria Moreno-Fontes Chammartin and Fernando Cantú-Bazaldúa, 2005
75. Rights of migrant workers in Asia: Any light at the end of the tunnel?  
Piyasiri Wickramasekara, 2006
- 76F. Les systèmes d'informations statistiques sur les travailleurs migrants au Maghreb Central.  
Musette Mohamed Saïb, et Belghazi Saad , Boubakri Hassan, Hammouda Nacer Eddine, 2006
- 76E. Systems of statistical information on migrant workers in Central Maghreb.  
Musette Mohamed Saïb, *and* Belghazi Saad , Boubakri Hassan, Hammouda Nacer Eddine, 2006
- 77F. Rapport sur les législations relatives à la migration internationale au Maghreb Central.  
Musette Mohamed Saïb, et Monia Benjemia, Khadija Elmadmad, Azzouz Kerdoun, 2006
- 77E. Report on legislation concerning international migration in Central Maghreb.  
Mohamed Saïb Musette, and Monia Benjemia, Khadija Elmadmad, Azzouz Kerdoun, 2006
- 78F. Rapport sur les migrations et le développement au Maghreb Central.  
Musette Mohamed Saïb, et Youssef Alouane , Mohamed Khachani, Hocine Labdelaoui, 2006
- 78E. Summary report on migration and development in Central Maghreb.  
Mohamed Saïb Musette , and Youssef Alouane, Mohamed Khachani, Hocine Labdelaoui, 2006
- 79F. Les statistiques des travailleurs migrants en Afrique de l'Ouest.  
Hamidou Ba, et Babacar Ndione, 2006
- 79E. Labour migration statistics in West Africa.  
Hamidou Ba, and Babacar Ndione, 2006
- 80F. Législations relatives aux travailleurs migrants en Afrique de l'Ouest.  
Hamidou Ba, et Abdoulaye Fall, 2006
- 80E. Legislation relevant to migrant workers in West Africa.  
Hamidou Ba, and Abdoulaye Fall, 2006
81. A study of labour migration data and statistics in east Africa.  
Joseph M. Shitundu, 2006
82. Migration legislation in East Africa.  
Flora Mndeme Musonda, 2006
83. The Migration-Development Nexus in East Africa.  
Humphrey P.B. Moshi, 2006

- 84E. The challenge of labour migration flows between West Africa and the Maghreb.  
Aderanti Adepoju, 2006.
- 84F. Les défis liés aux flux migratoire pour le travail entre l’Afrique de l’Ouest et de la Maghreb.  
Aderanti Adepoju, 2006.

**Perspectives on Labour Migration**  
**Perspectives sur les migrations du travail**  
**Perspectivas sobre migraciones laborales**

1. Getting at the Roots: Stopping Exploitation of Migrant Workers by Organized Crime  
Patrick Taran and Gloria Moreno-Fontes Chammartin, 2003
2. Aspectos jurídicos del tráfico y la trata de trabajadores migrantes  
Eduardo Geronimi, 2002
- 2 F. Aspects juridiques du trafic et de la traite de travailleurs migrants  
Eduardo Geronimi, 2003
3. Globalization, Labour and Migration: Protection is Paramount  
Patrick Taran and Eduardo Geronimi, 2003
- 3 S. Globalización y migraciones laborales: importancia de la protección  
Patrick Taran y Eduardo Geronimi, 2003
- 3 F. Globalisation et migrations de main-d'oeuvre : Importance de la protection  
Patrick Taran et Eduardo Geronimi, 2003
- 5 F. Options politiques de réponse à la migration des compétences : rétention, retour et circulation  
Piyasiri Wickramasekara, 2003
- 5 E. Policy responses to skilled migration: Retention, return and circulation  
Piyasiri Wickramasekara, 2003
6. Temporary foreign worker programmes: policies, adverse consequences and the need to make them work  
Martin Ruhs, 2003
7. Protección y asistencia a las víctimas de trata  
Eduardo Geronimi, 2003